



RAPPORT D'ACTIVITES

COMMUNES MEMBRES

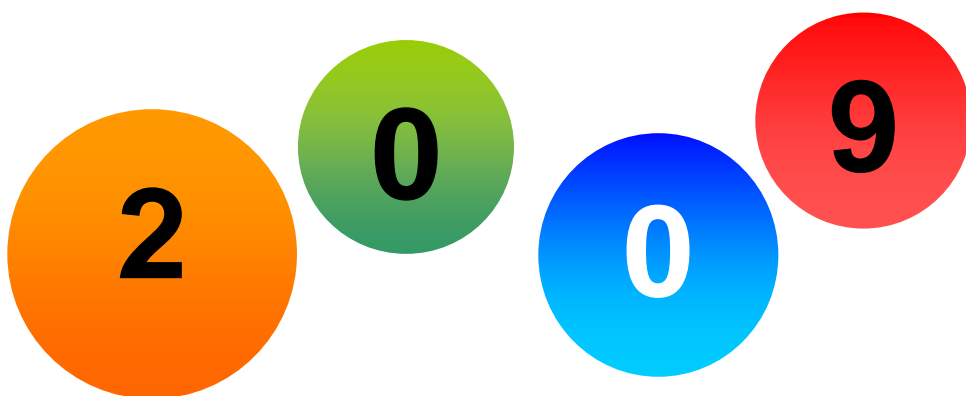
*Altorf
Avolsheim
Dachstein
Dinsheim/Bruche
Dorlisheim
Duppigheim
Duttlenheim
Ergersheim
Ernolsheim/Bruche
Gresswiller
Molsheim
Mutzig
Sultz-les-Bains
Wolxheim*

NOS COMPÉTENCES

*Logement social
Schéma de Cohérence Territoriale
Dév. économique
Dév. touristique
Aménagement des
cours d'eau
Assainissement
Eau potable
Piscines
Pistes cyclables
Réseau de gaz
Système d'Information Géographique
Relais d'Assistants
Maternelles*

NOUS CONTACTER

**2 route Ecospace
B.P. 25174
67125 MOLSHEIM CEDEX
Tél. : 03.88.49.82.58
Fax : 03.88.49.38.14
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr**



Approuvé par délibération n°10-67 du 29 Septembre 2010

SOMMAIRE

	Page
I. <u>PRESENTATION DE LA STRUCTURE</u>	3 -17
1.1. INFORMATIONS GENERALES DU TERRITOIRE	4
1.1.1. Les chiffres-clés	4
1.1.2. Les Communes membres	4
1.2. BREF HISTORIQUE	5
1.2.1. Les Communes	5
1.2.2. Evolution des compétences	5
1.2.3. Autres dates marquantes	11
1.3. FONCTIONNEMENT/ORGANISATION	11
1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil de Communauté	11
1.3.2. L'organe exécutif	13
1.3.3. Les instances collégiales	15
1.3.4. Les comptes-rendus	18
2. <u>PRESENTATION GENERALE DES COMPETENCES ET DES MOYENS</u>	19 – 34
2.1. LES COMPETENCES ACTUELLES	19
2.1.1. Compétences obligatoires	19
2.1.2. Compétences optionnelles	20
2.1.3. Compétences facultatives	21
2.2. LES MOYENS HUMAINS	22
2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes	22
2.2.2. Le personnel des organismes tiers	24
2.3. LES MOYENS FINANCIERS	25
2.3.1. Les masses financières	25
2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2009	25
2.3.3. Les marchés conclus en 2009	26
2.3.4. Le crédit de trésorerie	28
2.3.5. Les emprunts	28
2.3.6. Les aides perçues	29
2.3.7. Les subventions versées/participations	29
2.3.8. Les garanties financières accordées	30
2.3.9. Les admissions en non-valeur	30
2.3.10. La taxe de séjour	31
2.3.11. La fiscalité	32
2.4. LES MOYENS MATERIELS ET IMMOBILIERS	33
2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes	33
2.4.2. Les moyens matériels	33
3. <u>LES ACTIONS ET REALISATIONS – ANNEE 2009</u>	35 – 71
3.1. DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES	35
3.1.1. Zone d'activités « ACTIVEUM »	35
3.1.2. Zone d'activités « ECOSPACE »	35
3.1.3. Zone d'activités « ATRIUM »	36
3.1.4. Zone d'activités « Pépinière – Hôtel d'Entreprises » à MUTZIG	36
3.1.5. Village de Loisirs de DORLISHEIM	36

3.2. TOURISME	37
3.3. DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORT ET LOISIRS	46
3.3.1. Liaisons cyclables	46
3.3.2. Piscines	48
3.4. LOGEMENT	50
3.5. EAU/ASSAINISSEMENT	52
3.5.1. Commune d'ALTORF	52
3.5.2. Commune d'AVOLSHEIM	52
3.5.3. Commune d'AVOLSHEIM – Ville de MUTZIG	53
3.5.4. Commune de DACHSTEIN	53
3.5.5. Commune d'ERGERSHEIM	54
3.5.6. Commune de GRESSWILLER	54
3.5.7. Commune de GRESSWILLER et DINSHEIM-SUR-BRUCHE	55
3.5.8. Ville de MOLSHEIM	55
3.5.9. Ville de MUTZIG	58
3.5.10. Commune de SOULTZ-LES-BAINS	59
3.5.11. Commune de WOLXHEIM	60
3.5.12. Stations d'épuration de la Communauté de Communes	61
3.6. AMENAGEMENT DES COURS D'EAU	63
3.6.1. Commune de MUTZIG : Réalisation d'une passe à poissons	63
3.6.2. Surveillance et entretien des digues	63
3.6.3. Dossier de protection des zones habitées d'ALTORF/DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM contre les crues de la Bruche	63
3.6.4. Marché à bon de commande - Groupement Main Verte / ADAPEI	64
3.6.5. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau	64
3.7. ACTIONS DE COMMUNICATION	65
3.7.1. La communication interne	65
3.7.2. La communication externe	66
3.8. DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE	69
3.8.1. Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.)	69
3.9. DIVERS	71
3.9.1. Inauguration d'une stèle en hommage à M. Roger NIGGEL	71
3.10. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	71
3.10.1. Le Département du Bas-Rhin	71
3.10.2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	71
3.10.3. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)	71
3.10.4. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.)	72
3.10.5. La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique	72

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de STRASBOURG, dans le piémont des Vosges, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été créée le 31 Décembre 1997.



Elle rassemble 14 Communes regroupant 33.009 habitants.

Le territoire se distingue par son cadre de vie agréable et son paysage façonné par les collines, le vignoble et un patrimoine historique riche et de qualité.

La région de MOLSHEIM-MUTZIG se caractérise par sa position centrale en ALSACE et en EUROPE ainsi que par sa desserte par l'ensemble des modes de transport : autoroute, train et aéroport.

Cette situation géographique contribue au dynamisme économique de la région.

1.1. INFORMATIONS GENERALES DU TERRITOIRE

1.1.1. Les chiffres-clés

✓ Nombre de Communes membres	:	14
✓ Population	:	33.009
✓ Superficie	:	100 km ²
✓ Densité	:	330 habitants/km ²
✓ Altitude maximale	:	398 mètres (MUTZIG)
✓ Altitude minimale	:	153 mètres (DUPPIGHEIM)
✓ Budget Primitif 2009	:	37 446 020,00 € (investissement + fonctionnement)
✓ Nombre de Conseillers Communautaires	:	37
✓ Nombre d'Agents permanents	:	33,33 (en équivalent temps plein)

1.1.2. Les Communes membres

COMMUNES	DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AFFILIATION	POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2010	%
ALTORF	31 DECEMBRE 1997	1 194	3,62
AVOLSHEIM	2 AOÛT 2002	777	2,35
DACHSTEIN	31 DECEMBRE 1997	1 504	4,56
DINSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 334	4,04
DORLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	2 436	7,38
DUPPIGHEIM	23 DECEMBRE 2002	1 572	4,76
DUTTLENHEIM	31 DECEMBRE 2003	2 843	8,61
ERGERSHEIM	31 DECEMBRE 1997	1 050	3,18
ERNOLSHEIM-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 589	4,81
GRESSWILLER	31 DECEMBRE 1997	1 481	4,49
MOLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	9 496	28,77
MUTZIG	31 DECEMBRE 1997	5 997	18,17
SOULTZ-les-BAINS	31 DECEMBRE 1997	850	2,58
WOLXHEIM	28 JANVIER 2002	886	2,68
TOTAL		33 009	100

POPULATION "PERIMETRE EAU"	27 005
POPULATION "PERIMETRE ASSAINISSEMENT "	27 400

1.2. BREF HISTORIQUE

1.2.1. Les Communes

- 31 DECEMBRE 1997 : Arrêté préfectoral de création
 - ↳ 1. *ALTORF*
 - ↳ 2. *DACHSTEIN*
 - ↳ 3. *DINSHEIM-SUR-BRUCHE*
 - ↳ 4. *DORLSHEIM*
 - ↳ 5. *ERGERSHEIM*
 - ↳ 6. *ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE*
 - ↳ 7. *GRESSWILLER*
 - ↳ 8. *MOLSHEIM*
 - ↳ 9. *MUTZIG*
 - ↳ 10. *SOULTZ-LES-BAINS*
- 28 JANVIER 2002 : Adhésion de WOLXHEIM
- 2 AOUT 2002 : Adhésion d'AVOLSHEIM
- 23 DECEMBRE 2002 : Adhésion de DUPPIGHEIM
- 31 DECEMBRE 2003 : Adhésion de DUTTLENHEIM

1.2.2. Evolution des compétences

← Arrêté préfectoral de création du 31 Décembre 1997 :

1. Compétences obligatoires

A. : Aménagement de l'espace

- ⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

B. : Actions de développement économique

- ⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
 - les zones artisanales d'une superficie inférieure à deux hectares, les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Cette zone étant en cours de réalisation :

- la partie au Nord de la Route Ecospace délimitée à l'Ouest par la R.D. 422 et à l'Est par la Rue Alfred Kastler, incluant en totalité les tranches ECOSPACE 1 et ECOSPACE 2, revient à la Ville de MOLSHEIM,
- le reste de la zone revient à la Communauté de Communes.

- ⇒ Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones communautaires.
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme, en particulier :
 - création d'un office de tourisme intercommunal ayant vocation d'assurer la promotion de l'ensemble du secteur touristique constitué par les Communes membres,
 - promotion de l'ensemble des acteurs du secteur touristique : restauration et hôtellerie notamment.

2. Compétences optionnelles

A. : Politique du logement et du cadre de vie

- ⇒ Interventions en faveur du logement et de l'habitat.

B. : Protection et mise en valeur de l'environnement

- ⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.

C. : Création, aménagement et entretien de la voirie

- ⇒ Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomération », faisant partie d'un schéma de liaisons cyclables intercommunales.

3. Compétences facultatives

- ⇒ Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres,
- ⇒ Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres.

☛ Arrêté préfectoral du 28 Janvier 2002 :

Nouvelle compétence :

- ⇒ Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement.

Nouvelles compétences transférées du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs :

- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales,
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Gestion de la piscine du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG,
- ⇒ Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : Participation financière à l'encadrement.

Compétence modifiée :

- Ancienne rédaction :

Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomération », faisant partie d'un schéma de liaisons cyclables intercommunales.

- Nouvelle rédaction :
- Pistes cyclables « hors agglomération »** :
- Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :
Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes,
- Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :
Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables.

☛ Arrêté préfectoral du 2 Août 2002 :

Nouvelle compétence transférée du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs :
Elaboration du schéma-directeur de l'agglomération MOLSHEIM-MUTZIG.

☛ Arrêté préfectoral du 23 Décembre 2002 :

Compétences modifiées :

- a) Ancienne rédaction :
Gestion de la piscine du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG
- Nouvelle rédaction :
Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.
- b) Ancienne rédaction :
Elaboration du schéma-directeur de l'agglomération MOLSHEIM-MUTZIG
- Nouvelle rédaction :
Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

☛ Arrêté préfectoral du 12 Mai 2003 :

Nouvelle compétence :
Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

☛ Arrêté préfectoral du 31 Décembre 2003 :

Nouvelle compétence :
Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal.

☛ Arrêté préfectoral du 30 Décembre 2005 :

Transfert du siège de la Communauté de Communes :
au 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

Compétence modifiée :

- Ancienne rédaction

La Communauté de Communes est habilitée à conclure avec la Commune de STILL, raccordée à la station d'épuration de la Communauté de Communes, une convention fixant les modalités et conditions du déversement de leurs eaux usées et pluviales dans les réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes (articles L.1311-7 et 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Nouvelle rédaction :

Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Définition de l'intérêt communautaire :

- Rappel des compétences :

1. Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
2. Elaboration d'un P.L.H. et mise en œuvre d'une O.P.A.H.
3. Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement
4. Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma-directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
 - ✓ les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
 - ✓ les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Cette zone étant en cours de réalisation :

- ☞ la partie au Nord de la route Ecospace délimitée à l'Ouest par la R.D. 422 et à l'Est par la rue Alfred Kastler, incluant en totalité les tranches ECOSPACE 1 et ECOSPACE 2, revient à la Ville de MOLSHEIM,
 - ☞ le reste de la zone revient à la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux statuts
5. Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones communautaires.
 6. Organisation, développement et promotion du tourisme, en particulier :
 - création d'un Office de Tourisme Intercommunal ayant vocation d'assurer la promotion de l'ensemble du secteur touristique constitué par les Communes membres,
 - promotion de l'ensemble des acteurs du secteur touristique : restauration et hôtellerie notamment
 7. Interventions en faveur du logement et de l'habitat
 8. Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents

9. Pistes cyclables « hors agglomération »
 - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :
Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes,
 - Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :
Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables
10. Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres
11. Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres
12. Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales
13. Contrôle des installations d'assainissement non collectif
14. Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien, exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative
15. Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS
16. Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines
17. Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : Participation financière à l'encadrement
18. Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal.

Modifications apportées :

- pour la compétence N° 4, la redéfinition suivante est suggérée :
Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma-directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
 - les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
 - les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :
Seules les parcelles cadastrées comme suit :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares
50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**,
relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux Statuts.

- **pour la compétence N° 5**, la redéfinition suivante est suggérée :
Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires.
Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.

- **pour la compétence N°6**, la redéfinition suivante est suggérée :
Organisation, développement et promotion du tourisme par :
 - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
 - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
 - la participation financière au fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
 - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.

- **pour la compétence N°7**, la redéfinition suivante est suggérée :
Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :
 - l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
 - l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

☞ Arrêté préfectoral du 22 Décembre 2006 :

Portant dissolution du Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs
emportant l'exercice de la compétence « eau » directement par la Communauté de Communes.

☞ Arrêté préfectoral du 16 Mai 2007 :

Nouvelle compétence :
Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi Molsheim-Schirmeck.

☞ Arrêté préfectoral du 16 Février 2009 :

Nouvelle compétence :
Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles

1.2.3. Autres dates marquantes

- **12 MARS 1998** : Installation des premiers délégués et élection des premiers Président et Vice-Présidents.
- **NOVEMBRE 2001** : Choix du logo de la Communauté de Communes
- **28 JANVIER 2002** : Changement de dénomination :

LA COMMUNAUTE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS

devient

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

- **24 JANVIER 2005** : Entrée dans le nouveau siège sis :
2 route Ecospace à MOLSHEIM.

1.3. FONCTIONNEMENT/ORGANISATION









1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil de Communauté

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes membres.






La représentativité au Conseil de Communauté est établie comme suit :

- deux délégués titulaires par Commune,
- un représentant supplémentaire par tranche entamée de 2.000 habitants au-delà de 2.000 habitants.

Composé ainsi de **37 membres**, le Conseil de Communauté s'est réuni **5** fois en 2009.

ALTORF	ADOLPH	Gérard		DUPPIGHEIM	BERTHIER	Adrien	
	BAAS	René			BALLINGER	Daniel	
AVOLSHEIM	GENDRE	Gérard		DUTTLENHEIM	RUCH	Jean-Luc	
	GEHIN	Pascal			WEBER	Jean-Marc	

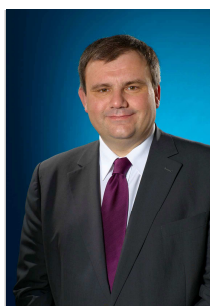
DACHSTEIN	MOKERS	Léon			SPIELMANN	Florence		
	MUNCH	Béatrice		ERGERSHEIM	BRAND	Maxime		
DINSHEIM/ BRUCHE	FISCHER	Marie-Reine			EBENER	Luc		
	KOESTEL	Gérard		ERNOLSHEIM/ BRUCHE	DAESCHLER	Michel		
DORLISHEIM	ROTH	Gilbert				PACOU	Martin	
	MAETZ	Sonia		GRESSWILLER	WIETRICH	Jean-Louis		
	BACKERT	Francis				SHELL	Jean-Sébastien	
WOLXHEIM	SIEBERT	Bruno		SOULTZ-LES- BAINS	SCHMITT	Guy		
	MULLER	Ernest				BILGER	Charles	
MUTZIG	BERNARD	Raymond		MOLSHEIM	FURST	Laurent		
	KLEIN	Jean-Marie				SIMON	Jean	
	LIEN	Gaby				JEANPERT	Chantal	

	SCHOLZ	Marie-Claire			DUBOIS	Jean	
	FREYERMUTH	Claude			WEBER	Jean-Michel	
					<u>HITIER</u>	<u>Arsène</u>	

En 2009, **119 délibérations** ont été prises.

1.3.2. L'organe exécutif

1.3.2.1. Le Président

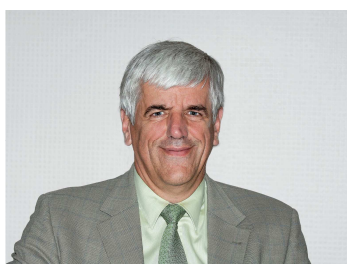


Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Laurent FURST**, assure l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

1.3.2.2. Les Vice-Présidents

Par délibération du 17 avril 2008, le Conseil de Communauté a décidé la création de six postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

Les délégations de fonctions et de signatures ont, par arrêté spécifique du Président, été attribuées de la manière suivante :



1^{er} Vice-Président, Monsieur **Gilbert ROTH** est délégué pour remplir les fonctions relevant du **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités
- Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones d'activités communautaires
- Développement du site thermal de SOULTZ-les-BAINS
- Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.



2^{ème} Vice –Présidente, Madame **Marie-Reine FISCHER** est déléguée pour remplir les fonctions relevant du **TOURISME ET DU LOGEMENT**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Organisation, développement et promotion du tourisme
- Développement de l'offre de logements locatifs aidés

Madame Marie-Reine FISCHER est en outre chargée de la présidence de la Commission du Tourisme.



3^{ème} Vice-Président, Monsieur **Guy SCHMITT** est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU ET DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents
- Réalisation et entretien de pistes cyclables « hors agglomérations » pour lesquelles le Département du Bas-Rhin ne se porte pas maître d'ouvrage
- Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomérations » sous maîtrise d'ouvrage départementale.

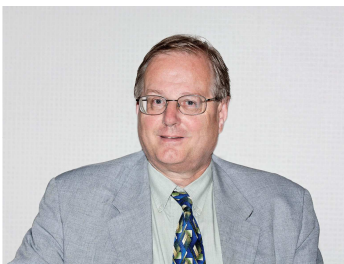


4^{ème} Vice-Président, Monsieur **Jean-Louis WIETRICH** est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.

Monsieur Jean-Louis WIETRICH est, en outre, chargé de la présidence de la Commission d'eau et d'assainissement.



5^{ème} Vice-Président, Monsieur **Jean-Luc RUCH** est délégué pour remplir les fonctions relevant des **PISCINES**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Entretien et gestion des piscines
- Réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.



6^{ème} Vice-Président, Monsieur **Raymond BERNARD** est délégué pour remplir les fonctions relevant des **AFFAIRES FINANCIERES ET DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT**, ainsi que **DE L'EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Ordonnancement des dépenses et des recettes et signature de toute pièce comptable
- Fiscalités
- Marchés Publics
- Gestion de la dette
- Gestion de la trésorerie
- Participation financière aux différents partenaires de la Communauté de Communes (Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK, Pays Bruche-Mossig-Piémont, Agence de Développement et d'Urbanisme de STRASBOURG ...)
- Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de développement et d'aménagement
- Extension des compétences de la Communauté de Communes

Monsieur Raymond BERNARD est en outre chargé de la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

1.3.2.3. Le Bureau

Le Bureau comprend, en qualité de membres permanents et attitrés, les personnes suivantes :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- le Directeur Général des Services.

Les réunions du Bureau ont, pour objet, d'examiner les affaires courantes et de préparer collégalement les sujets relevant en dernier ressort de la compétence du Conseil de Communauté.

En 2009, le Bureau s'est réuni **19** fois.

1.3.3. Les instances collégiales

1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil de Communauté

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil de Communauté a procédé à la création de 3 Commissions d'Instruction :

- ☞ **COMMISSION REUNIE**
- ☞ **COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT**
- ☞ **COMMISSION DU TOURISME**

Les Commissions sont représentées comme suit, sachant que le Président et les Vice-présidents siègent d'office dans chacune d'entre elles :

COMMISSIONS	EAU & ASSAINISSEMENT	TOURISME & LOGEMENT
Présidence	M. Jean-Louis WIETRICH, Maire de GRESSWILLER	Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-sur-BRUCHE
Commune d'ALTORF	M. Gérard ADOLPH	
Commune d'AVOLSHEIM		M. René BAAS M. Gérard GENDRE
Commune de DACHSTEIN	M. Pascal GEHIN M. Léon MOCKERS	
Commune de DINSHEIM/BRUCHE		Mme Béatrice MUNCH
	Mme Marie-Reine FISCHER	Mme Marie-Reine FISCHER
	M. G. KOESTEL	M. G. KOESTEL
Commune de DORLISHEIM	M. Gilbert ROTH	M. Gilbert ROTH
		Mme Sonia MAETZ
	M. Francis BACKERT	
Commune de DUPPIGHEIM		M. Adrien BERTHIER
Commune de DUTTLENHEIM	M. Jean-Luc RUCH	M. Jean-Luc RUCH
		Mme Florence SPIELMANN
Commune d'ERGERSHEIM	M. Maxime BRAND	
		M. Luc EBENER
Commune d'ERNOLSHEIM/BRUCHE	M. Michel DAESCHLER	
		M. Martin PACOU
Commune de GRESSWILLER	M. Jean-Louis WIETRICH	M. Jean-Louis WIETRICH
		M. Jean-Sébastien SCHELL
Commune de MOLSHEIM	M. Laurent FURST	M. Laurent FURST
		M. Jean SIMON
	M. Jean DUBOIS	
Commune de MUTZIG	M. Raymond BERNARD	M. Raymond BERNARD
		Mme Marie-Claire SCHOLZ
	M. Jean-Marie KLEIN	
Commune de SOULTZ-les-BAINS	M. Guy SCHMITT	M. Guy SCHMITT
		M. Charles BILGER
Commune de WOLXHEIM	M. Bruno SIEBERT	
		M. Ernest MULLER

Délibérations N°08-55 du 2 Juillet 2008 et N°09-0 3 du 11 Février 2009

Au cours de l'année 2009 :

- la Commission Réunie s'est réunie **10** fois,
- la Commission Eau et Assainissement s'est réunie **4** fois,
- la Commission Tourisme s'est réunie **2** fois.

1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)

La C.A.O. est une Commission légale, qui est imposée de plein droit selon les dispositions législatives et réglementaires et dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les textes.

La C.A.O. de la Communauté de Communes est composée de :

a) Membres à voie délibérative :

- **Président** : Monsieur le Président d'office
- **Membres titulaires** : **Monsieur Michel DAESCHLER**,
Maire d'ERNOLSHEIM/BRUCHE,
Monsieur Gérard ADOLPH,
Maire d'ALTORF,
Monsieur Jean-Marie KLEIN,
Adjoint au Maire de MUTZIG,
Monsieur Jean-Louis WIETRICH,
Maire de GRESSWILLER,
Monsieur Jean-Luc RUCH,
Maire de DUTTLENHEIM,
- **Membres suppléants** : **Monsieur Maxime BRAND**,
Maire d'ERGERSHEIM,
Monsieur René BAAS
Adjoint au Maire d'ALTORF,
Monsieur Léon MOCKERS,
Maire de DACHSTEIN
Monsieur Jean DUBOIS,
Adjoint au Maire de MOLSHEIM
Madame Florence SPIELMANN,
Adjointe au Maire de DUTTLENHEIM

b) Membres de droit :

- La Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- le Trésorier de MOLSHEIM.

1.3.4. Les comptes-rendus

Les réunions des Commissions « Eau et Assainissement » et « Tourisme », des Commissions Réunies et du Bureau font systématiquement l'objet de comptes-rendus.

Ces comptes-rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil de Communauté,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres, pour les Communes ayant accepté le principe.

2. PRESENTATION GENERALE DES COMPETENCES ET DES MOYENS

Les interventions de la Communauté de Communes doivent obéir aux principes de spécialité et de subsidiarité.

Elle n'est ainsi compétente que dans les champs d'interventions qui lui ont été confiés par ses Communes membres.

Les Communes, quant à elles, ne peuvent plus opérer dans le domaine transféré.

De même, la Communauté de Communes ne peut pas exercer de compétences pour lesquelles elle n'a pas eu délégation.

Pour assurer les missions qui lui sont ainsi conférées, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, disposant outre d'un budget et des ressources propres, s'est doté des moyens nécessaires, qu'ils soient humains, matériels ou immobiliers.

2.1. LES COMPETENCES ACTUELLES

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Communautés de Communes, l'exercice de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences actuelles exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

2.1.1. Compétences obligatoires

A. : Aménagement de l'espace

- ⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
- ⇒ Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement
- ⇒ Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

B. : Actions de développement économique

- ⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
 - les zones artisanales d'une superficie inférieure à deux hectares,
 - les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :
Seules les parcelles cadastrées comme suit :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares
50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**, relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes.

- ⇒ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme par :
 - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
 - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
 - la participation financière au fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
 - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.

2.1.2. Compétences optionnelles

A. : Politique du logement et du cadre de vie

- ⇒ Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :
 - ☞ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
 - ☞ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.
- ⇒ Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : participation financière à l'encadrement.

B. : Protection et mise en valeur de l'environnement

- ⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluentes.
- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

C. : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- ⇒ Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.

D. : Création, aménagement et entretien de la voirie

- ⇒ Pistes cyclables « hors agglomération » :
 - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin : Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes,
 - Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin : Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables.

2.1.3. Compétences facultatives

- ⇒ Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.
- ⇒ Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres
- ⇒ Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres.
- ⇒ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal.
- ⇒ Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- ⇒ habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ⇒ Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi Molsheim-Schirmeck.
- ⇒ Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.).

2.2. LES MOYENS HUMAINS

2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes

2.2.1.1. Services Administratif et Technique

→ les emplois permanents au 31 Décembre 2009

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Attaché Territorial	Dominique BERNHART	Directeur Général	100 %	Titulaire - Détachement
Attaché Territorial	Sabrina LABBE-LASTAVEL	Responsable des Finances, des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Estelle PALFRAY	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Titulaire à temps partiel
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Joëlle SCHITTER	Secrétaire de Direction	100 %	Titulaire
Rédacteur Territorial	Stéphanie GRIMALDI	Responsable Communication - Animations	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Marie WILT	Assistante Finances et Budget	100 %	Titulaire
Ingénieur Territorial	Grégory HEINRICH	Responsable Informatique, S.I.G. et Pistes Cyclables	100 %	Titulaire
Technicien Supérieur Chef	Régis MULLER	Responsable Eau et Assainissement	100 %	Titulaire
Technicien Supérieur Principal	Jean-Christophe RUEZ	Responsable Aménagement des Cours d'Eau	100 %	Titulaire détaché
Technicien Supérieur Chef	Georges WEBER	Responsable Etudes et Travaux	100 %	Titulaire détaché
Educatrice de Jeunes Enfants	Sandrine TONDEUR-ARNOUX	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants	Valérie GILLMANN	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Attaché Territorial	Géraldine GIES	Responsable Tourisme	100 %	Non Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Nathalie WILBERT	Assistante Ressources Humaines et Finances	100 %	Non Titulaire

→ les emplois non permanents au 31 Décembre 2009

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Joséphine CUCCHI	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Non titulaire à temps non complet

→ les stagiaires 2009

NOM	FORMATION	DATE	SERVICE D'AFFECTATION
SANSON Claire	Master Management et Gestion des Entreprises	01/04/2009 – 31/10/2009	EAU et ASSAINISSEMENT
DUBS Adeline	Baccalauréat Professionnel "Métiers de la Comptabilité"	16/03/2009 – 11/04/2009	FINANCES

→ Effectifs des Services Administratifs et Techniques

Nombre total d'agents : 15 (11 sur le Budget Principal, 3 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau)

Total en équivalent temps plein : 14 (11 sur le Budget Principal, 2 sur le Budget Assainissement et 1 le Budget Eau).

2.2.1.2. Service des Piscines

→ les emplois permanents

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Hors Classe	Christine MULLER	Responsable de la piscine de MUTZIG	100 %	Stagiaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 ^{ème} classe	Jean ARMBRUSTER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 ^{ème} classe	Karine PRAET	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 ^{ème} classe	Gilbert LEBIGRE	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 ^{ème} classe	Stéphanie SCHAULI	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Nadine MULLER/YBANEZ	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Agnès KELHETTER	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Didier LORENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Christophe LENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Khadidiatou CISSE	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Isabelle ROBERT	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	Henri PUCHOL	Responsable piscine	80 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 1 ^{ère} classe	Stéphane BURIDON	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean-Pierre LINDECKER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire

Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 ^{ème} classe	Lionel KLEIN	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 ^{ème} classe	David DENNI	Maître Nageur Sauveteur	25/35	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 ^{ème} classe	Franck GUINAND	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Michèle MULLER	Agent d'Entretien	80 %	Titulaire
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Caroline GUTMANN	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Aline LINGELSER	Agent d'Entretien + Fonction de Régisseur de Recettes, de caisse, et d'entretien à la Piscine de DUPPIGHEIM	50 %	Titulaire – Mis à disposition

→ les emplois non permanents au 31 décembre 2009

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Cyril ECKERT	Maître Nageur Sauveteur	3/35	Non titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Véronique WEISSMULLER	Maître Nageur Sauveteur	15/35	Non titulaire

→ effectifs du Service des Piscines :

Nombre total d'agents : 22
Total en équivalent temps plein : 19,33

→ les emplois saisonniers du 18 Mai au 3 Septembre 2009

FONCTION	MAI JUN	JUILLET	AOUT SEPTEMBRE	TOTAL
Caisse/Vestiaires	4	8	8	20
Service Technique	2	2	2	6
Maître Nageur Sauveteur	6	10	11	27

2.2.2. Le personnel des organismes tiers

Néant.

2.3. LES MOYENS FINANCIERS

2.3.1. Les masses financières

Le Budget de la Communauté de Communes se décompose en :

↳ un Budget Principal,

↳ trois Budgets Annexes : un pour l'Assainissement, un pour l'Eau et un pour les Zones d'Activités.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées pour chaque Budget.

Le tableau ci-dessous présente, en investissement et en fonctionnement, le volume financier 2009 de la Communauté de Communes :

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2009						
RECAPITULATION GENERALE						
INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			RESULTAT
DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
1. BUDGET PRINCIPAL						
5 239 237,70	4 445 226,84	- 794 010,86	2 569 426,05	4 402 997,56	1 833 571,51	1 039 560,65
2. BUDGET ANNEXE "ZONES D'ACTIVITES"						
2 124 168,66	1 085 148,06	- 1 039 020,60	1 510 164,83	1 510 164,83		- 1 039 020,60
2. BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"						
3 163 326,81	2 024 854,13	- 1 138 472,68	2 441 724,14	3 878 336,36	1 436 612,22	298 139,54
3. BUDGET ANNEXE "EAU"						
2 775 659,39	915 665,64	- 1 859 993,75	3 086 165,92	5 339 449,17	2 253 283,25	393 289,50
TOTALGENERAL						
13 302 392,56	8 470 894,67	- 4 831 497,89	9 607 480,94	15 130 947,92	5 523 466,98	691 969,09

2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2009

BUDGETS	PAIEMENTS/RECOUVREMENT		ANNULATION		TOTAL
	Mandat	Titre	Mandat	Titre	
Budget Principal	1296	433	7	19	1755
Assainissement	462	187	9	8	666
Zones d'activités	71	15	1	0	87
Eau	466	340	1	7	814
TOTAL GENERAL	2295	975	18	34	3322

Au total, ce sont ainsi **3.322 écritures comptables**, qui ont été passées en 2009.

2.3.3. Les marchés conclus en 2009 par la Communauté de Communes

En application de l'Article 133 du Code des Marchés Publics et de l'Arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'Arrêté du 10 mars 2009 :

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES < à 20.000,00 € HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Panneaux d'informations pour les Zones d'Activités	04/06/2009	SYSTEM SIGN	67100	12 835,00
Piscine de MUTZIG : ravalement de façade	18/12/2008	GERARD et Fils	67130	18 394,65
Piscine de MUTZIG : enseigne lumineuse	29/05/2009	SYSTEM SIGN	67100	3 627,00
RAM : déplacement et installation caissette de climatisation dans les bureaux	29/07/2009	LOHNER MAINTENANCE ET TECHNIQUE	67120	4 449,50
Piscine de MUTZIG : travaux sanitaires - remise en état du réseau eau chaude et froide	26/01/2009	HORNECKER	67120	12 028,50
Piscine de MUTZIG : mise en place d'un ozoneur	27/04/2009	PROMINENT France SA	67038	17 880,00
Travaux d'entretien des cours d'eau	11/08/2009	Parc Départemental d'ERSTEIN	67150	6 626,00
Travaux d'entretien des cours d'eau	08/04/2009	Parc Départemental d'ERSTEIN	67150	5 500,00
Fauchage des digues	01/11/2009	LAUGEL	67310	5 760,00
Bucheronnage Canal Coulaux MUTZIG	02/04/2009	A3TEC	67120	10 590,00
Entretien des pistes cyclables	14/08/2009	LEDERMANN	67880	5 264,00
Acquisition véhicule	14/10/2009	Garage CITROEN	67120	15 824,75
MUTZIG : ASST réhabilitation rue de Strasbourg - Avenant N°1	20/08/2009	AXEO	67170	10 510,00

MARCHES DE 20 000 à 49 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Piste cyclable DORLSHEIM/MUTZIG : Marché de Maîtrise d'Œuvre	15/05/2009	EGIS AMENAGEMENT	67087	21 500,00
Etude diagnostique des digues	09/11/2009	EGIS AMENAGEMENT	67200	34 740,00
Relevé topographique des digues	06/05/2009	FREY Géomètres	67120	27 750,00
MOLSHEIM : EAU et ASST travaux rue des Vergers - Avenant N°1	08/07/2009	TRANSROUTE	67120	22 225,20

SOULTZ-LES-BAINS : AEP rue de la Mossig	13/02/2009	MTHA		27 350,00
DACHSTEIN : EAU et ASST travaux rue du Couvent - Avenant N°1	24/08/2009	EUROVIA AFC	67120	49 742,85
MOLSHEIM EAU travaux rue du Général Streicher	16/02/2009	EUROVIA AFC	67120	20 321,50
MOLSHEIM ASST réhabilitation rue des Remparts	16/02/2009	TELEREP EST	57052	24 215,00
MUTZIG EAU travaux liaison ATRIUM	06/08/2009	EUROVIA AFC	67120	29 607,50
MOLSHEIM ASST Réhabilitation rue de Saverne	06/08/2009	AXEO	67170	44 392,00

MARCHES DE 50 000 à 89 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
MOLSHEIM ASST travaux rue Streicher / rue des Remparts	16/02/2009	EUROVIA AFC	67120	59 669,50
MOLSHEIM EAU travaux raccordement extension Weldom AAPC	06/08/2009	EUROVIA AFC	67120	59 891,00
AVOLSHEIM EAU travaux Quai de la Bruche / St Materne	10/08/2009	MTHA	67120	69 369,00
SOULTZ-LES-BAINS EAU travaux de raccordement Avolsheim	23/03/2009	EUROVIA AFC	67120	74 959,00

MARCHES DE 90 000 à 132 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Travaux d'entretien des cours d'eau	02/11/2009	ADAPEI	67120	115 475,00
DACHSTEIN : EAU et ASST travaux rue du Couvent	16/02/2009	EUROVIA AFC	67120	102 125,70
MUTZIG EAU travaux rue Chassepot	25/08/2009	DENNI LEGOLL	67870	110 128,00

MARCHES DE 133 000 à 205 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Réalisation d'une passe à poissons à MUTZIG	26/06/2009	EUROVIA	67120	174 505,00

MARCHES DE 206 000 à 999 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
MOLSHEIM Eau travaux rue de la Hardt et rue du Gibier	25/05/2009	EUROVIA AFC	67120	342 717,50

MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Néant				

MARCHES DE 3 000 000 à 5 149 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Néant				

MARCHES DE 5 150 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Néant				

MARCHES DE SERVICE

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Néant				

Au total, ce sont **32 marchés** et avenants aux marchés qui ont été réalisés en 2009.

2.3.4. Le crédit de trésorerie

DATE	ORGANISME PRETEUR	INDEX + MARGE	MONTANT MAXIMUM AUTORISE	MONTANT DES TIRAGES	REMBOURSEMENT	INTERETS MANDATES
06/11/2008	BANQUE POP	EONIA + 0,25	2.000.000,00	700.000,00	700.000,00 €	0
18/11/2009	BANQUE POP	EURIBOR 3 mois + 0.60	2.000.000,00	1.000.000,00	0	0

2.3.5. Les emprunts

	CAPITAL			INTERETS
	à l'origine	au 31/12/09	remboursé en 2009	mandatés en 2009
BUDGET PRINCIPAL	0	0	0	0
BUDGET « ZONES D'ACTIVITES »	6.518.451,67	4.176.338,79	425.641,05	165.676,63
BUDGET « ASSAINISSEMENT »	6.247.140,73	4.362.153,60	416.090,68	175.143,57
BUDGET « EAU »	516.242,80	0	340.244,33	8.598,60
TOTAL	13.281.835,	8.538.492,39	1.181.976,06	349.418,80

Il est à souligner le remboursement anticipé du capital restant dû sur le budget annexe « EAU ».

2.3.6. Les aides perçues

FONCTIONNEMENT

Département

- Participation poste SIG 2008/2009	15.281,97 €
- Aide à la pratique de la natation scolaire	24.769,68 €
- Participation actions touristiques (Charte)	12.232,33 €
- Etude Petite Enfance périscolaire	11.242,40 €
- Participation Vélo-Tour (Charte)	4.637,36 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Participation aux rejets des industriels	4.210,40 €
- Station d'Épuration de MOLSHEIM : PE	131.950,00 €
- Station d'Épuration d'ERNOLSHEIM : PE	66.028,00 €

INVESTISSEMENT

Département

- Acquisition d'un immeuble à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	109.975,00 €
- Piscine de DUPPIGHEIM : étude de réhabilitation	15.000,00 €
- Tourisme : promotion touristique	516,44 €
- Travaux d'assainissement	555.385,25 €
- Travaux hydrauliques	1.140,00 €
- Travaux pistes cyclables WOLXHEIM-SOULTZ-LES-BAINS	114.573,08 €
- Travaux d'aménagement d'une passe à poissons	67.593,70 €
- Travaux piste cyclable ALTORF/DUPPIGHEIM	182.040,16 €
- Travaux route des Loisirs	120.781,26 €
- Enveloppe globalisée	91.156,92 €

Autres

- Travaux Assainissement (AERM)	367.495,70 €
- Travaux Eau (AERM)	8.250,00 €
- Passes à poissons (DDAF)	13.767,41 €
- Passes à poissons Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	7.940,78 €
- Travaux Passes à poissons (AERM)	30.360,00 €

2.3.7. Les subventions versées / participations

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	600,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers AVOLSHEIM	600,00 €
- Association Don du Sang de SOULTZ-LES-BAINS	600,00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture d'ERGERSHEIM	600,00 €
- Pétanque-Club de MUTZIG	600,00 €
- Pétanque-Club de MUTZIG	266,90 €
- Racing Club de Strasbourg	2.152,80 €
- Service « Animation Jeunes » de MOLSHEIM	200,00 €
- Tennis Altorf Club	200,00 €
- Vélo Club Espérance de DORLSHEIM	800,00 €
- Association du Pays Bruche Mossig Piémont	15.000,00 €
- Association du Pays Bruche Mossig Piémont (LEADER)	6.000,00 €
- Comité de Développement Bruche Mossig Piémont	16.165,00 €
- Office de Tourisme Intercommunal	222.500,00 €
- Participation A.D.E.U.S.	2.000,00 €
- Mission Locale	21.661,10 €

2.3.8. Les garanties financières accordées

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DACHSTEIN	Dettes en capital au 31/12/09 506.192,30 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DUTTLENHEIM	Dettes en capital au 31/12/09 230.951,22 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/09 510.632,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (complément)	Dettes en capital au 31/12/09 280.000,00 €
Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG	Provision pour risques et charges pour la vente de produits touristiques	30.490,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation l'ancienne école à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/09 250.238,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 3 logements collectif dans l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/09 222.000,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la construction de 2 maisons individuelles à l'arrière de l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/09 272.564,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation du Bâtiment C rue des Sœurs à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/09 382.133,00 €

2.3.9. Les admissions en non-valeur

Le montant total des opérations admises en non valeur en 2009, s'élève à :

- Budget annexe « Assainissement » : **2.332,13 € H.T.**
- Budget annexe « Eau » : **7.973,35 € H.T.**
- Budget principal : **12.480,64 € H.T.**

2.3.10. La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la T.H.

La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, peut être instaurée.

La Communauté de Communes a opté pour l'assujettissement au réel.

	Montant par nuitée
Hôtels de tourisme 4 étoiles Meublés hors classe Autres établissements assimilés	0,85 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Meublés 1 ^{ère} catégorie Autres établissements assimilés	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Meublés 2 ^{ème} catégorie	0,55 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Meublés 3 ^{ème} catégorie	0,41 €
Hôtels sans étoile Meublés 4 ^{ème} catégorie	0,25 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure	0,20 €

LE DETAIL DE LA TAXE DE SEJOUR

RECAPITULATIF PAR CATEGORIE DE LA TAXE DE SEJOUR 2008 ENCAISSEE EN 2009

CATEGORIE	ETABLISSEMENT / LOGEUR	MONTANT
HOTEL	DIANA CHAMBRE HOTEL RESTAURANT à MOLSHEIM	15369,55 €
	HOSTELLERIE DE LA POSTE à MUTZIG	1 648,35 €
	CHAMBRE HOTEL L'ECU D'OR à GRESSWILLER	2 418,50 €
	CHAMBRE HOTEL DU CENTRE à MOLSHEIM	4 081,16 €
	LE BUGATTI CHAMBRE HOTEL à MOLSHEIM	8 963,90 €
	LE FELSBOURG CHAMBRE HOTEL à MUTZIG	436,88 €
	LE FORUM CHAMBRE HOTEL à DORLSHEIM	75,50 €
	L'OURS DE MUTZIG à MUTZIG	6 202,00 €
	Sous-total	39 195,84 €
CAMPING	ALSACE CAMPING - GRESSWILLER à GAMBSHEIM	98,80 €
	CAMPING MUNICIPAL DE MOLSHEIM à MOLSHEIM	2 550,64 €
	Sous-total	2 649,44 €
MEUBLE DE TOURISME	BACHER MARIE JOSEE à AVOLSHEIM	974,50 €
	EBEN Robert à MUTZIG	34,00 €
	FLOTAT Jean-Christophe à AVOLSHEIM	230,37 €
	FRISON Sylvie à MUTZIG	19,00 €
	GREMMEL Brigitte à MOLSHEIM	100,75 €
	GUNTZ à DUTTLENHEIM	4,45 €
	GUYOT DOMINIQUE à MUTZIG	167,38 €
	HUGUES à SOULTZ-LES-BAINS	60,37 €

	KAYSER DANIEL à DINSHEIM SUR BRUCHE	21,00 €
	KOESTEL CHRISTELLE à ERGERSHEIM	319,20 €
	MEYER Bernard à GRESSWILLER	18,20 €
	MORICE à MOLSHEIM	28,25
	MULLER Pierre à SOULTZ LES BAINS	84,70 €
	NOESINGER Guido à MUTZIG	3,50 €
	SCHELL JACQUI à GRESSWILLER	52,50 €
	STILL à DINSHEIM SUR BRUCHE	43,00 €
	THOMAS MONIQUE à MOLSHEIM	62,50 €
	WINTERHALTER Joseph à MUTZIG	93,12 €
		Sous-total
CHAMBRE D'HOTES	BERNARD Christine à DORLISHEIM	27,25 €
	BOEHLER Dominique à WOLXHEIM	232,75 €
	DAVIAU Christie à WOLXHEIM	15,00 €
	DIETZ Annette à DINSHEIM SUR BRUCHE	551,92 €
	GROSS Joseph à WOLXHEIM	117,60 €
	HERZOG Monique à WOLXHEIM	137,70 €
	HUGUES à SOULTZ LES BAINS	59,75 €
	JACQUOT CATHERINE à ERNOLSHEIM BRUCHE	99,75 €
	KAUFFMANN MARIE ANTOINETTE à SOULTZ LES BAINS	421,30 €
	LANGEL FRED à ERNOLSHEIM BRUCHE	36,00 €
	LE BIBLENHOF à SOULTZ LES BAINS	939,50 €
	MEYER CARINE à OBERNAI	139,00 €
	SALOMON Madeleine à DORLISHEIM	30,00 €
	SANCHEZ Jean à WOLXHEIM	196,90 €
	SCHAEFFER Jean-Jacques à DUPPIGHEIM	355,75 €
SCHARSCH Joseph à WOLXHEIM	260,42 €	
SCHELL Bernard à GRESSWILLER	72,05 €	
	Sous-total	3 632,89 €
HEBERGEMENT COLLECTIF	BAYARD - CENTRE SPORTIF à MOLSHEIM	46,54 €
TOTAL GENERAL		47 841,50 €

2.3.11. La fiscalité

La Communauté de Communes, dès sa création, a adopté le double régime de la taxe additionnelle et de la taxe professionnelle de zone.

LIBELLE									
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Δ N/(N-1)
T.H.	1,75	1,79	1,83	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0,00%
T.F.P.B.	1,75	1,79	1,83	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0,00%
T.F.P.N.B.	6,07	6,19	6,31	6,44	6,44	6,44	6,44	6,44	0,00%
T.P.	1,46	1,49	1,52	1,55	1,55	1,55	1,55	1,55	0,00%
T.P.Z.	9,70	9,82	9,82	10,02	10,02	10,02	10,02	10,02	0,00%

2.4. LES MOYENS MATERIELS ET IMMOBILIERS

2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes

Les Services Administratifs et Techniques sont entrés dans le nouveau siège de la Communauté de Communes, sis 2 route Ecospace à MOLSHEIM, le 24 Janvier 2005.

Le siège de la Communauté de Communes est composé de :

- o au sous-sol

- ↪ un garage de 7 box
- ↪ des archives
- ↪ des locaux techniques

- o au rez-de-chaussée

- ↪ 1 entrée
- ↪ 2 bureaux loués au S.D.E.A. jusqu'au 31 août 2009.

Par délibération N° 08-74 du 1^{er} Octobre 2008, le Conseil de Communauté a décidé de créer un **Relais d'Assistantes Maternelles** sur son territoire. Ce nouveau service s'est installé dans les bureaux du S.D.E.A. le 1^{er} septembre 2009.

- ↪ la salle des séances plénières disposant d'équipements sono et vidéo divers
- ↪ la salle des Commissions permettant la mise en place d'un vidéoprojecteur et accueillant les animations collectives du Relais d'Assistantes Maternelles depuis le 1^{er} septembre 2009.
- ↪ des sanitaires
- ↪ un lieu de stockage
- ↪ une douche avec lavabo

- o au 1^{er} étage

- ↪ 14 bureaux destinés au personnel administratif et technique ainsi qu'aux Président et Vice-Présidents
- ↪ une petite salle de réunion
- ↪ des sanitaires
- ↪ un coin repas.

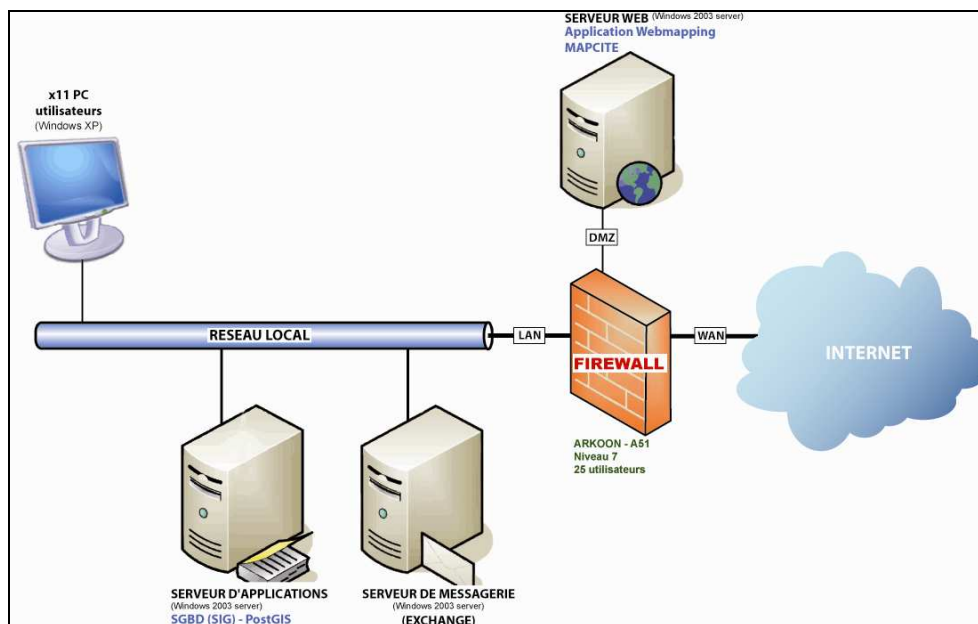
A noter que la structure du bâtiment a été conçue pour accueillir, le cas échéant, un étage supplémentaire.

2.4.2. Les moyens matériels

2.4.2.1. Informatique et télécommunication

La Communauté de Communes dispose de matériel informatique performant et à jour. Notre structure est équipée d'ordinateurs et de serveurs fonctionnant sous système d'exploitation Windows. L'architecture système et réseau fonctionne sous un domaine et est paramétré de manière à garantir l'intégrité et la sécurité des données. Nous disposons ainsi, d'un système de sauvegarde quotidienne, d'un firewall matériel et d'un anti-virus réseau et personnel.

Schéma fonctionnel du système informatique (en place depuis Avril 2006)



La Communauté de Communes possède également un réseau LAN performant et accède à l'internet via une connexion SDSL 2Mb/2Mb.

Un ensemble composé d'imprimantes couleurs lasers et jet d'encre ainsi qu'un traceur A0 est également mis à la disposition des agents pour leurs impressions.

2.4.2.2. Les véhicules

La Communauté de Communes dispose de trois véhicules de service.

Deux véhicules (Renault Kangoo et Renault Clio) sont affectés aux Services Administratif et Technique ainsi qu'au Relais d'Assistants Maternelles.

Un véhicule (Renault Kangoo) est affecté au Service des Piscines qui dispose également d'une remorque.

3. ACTIONS ET REALISATIONS 2009

3.1. DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES

3.1.1. Zone d'activités « ACTIVEUM »

3.1.1.1. *Implantation des Sociétés COUVREST/SEIDEC/C.C.R : Cession du terrain d'assiette*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 49,26 ares
- ✓ prix de cession : 2.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activités des entreprises :
 - SEIDEC : Spécialiste en électricité
 - COUVREST : Spécialiste en couverture/zinguerie
 - C.C. Réalisation : Spécialiste dans le second œuvre du bâtiment

3.1.1.2. *Extension de la Société SCIL : Cession foncière complémentaire*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 25,00 ares
- ✓ prix de cession : 2.500,00 € H.T. l'are

3.1.1.3. *Implantation de la Société FAC LOGISTIQUE : Cession du terrain d'assiette*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 25,00 ares
- ✓ prix de cession : 2.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Spécialiste en gestion de stock

3.1.2. Zone d'activités « ECOSPACE »

3.1.2.1. *Implantation d'un Hôtel des Finances : Cession du terrain d'assiette*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 49,26 ares
- ✓ prix de cession : 4.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Hôtel des Finances destiné à accueillir les Services de la Direction Générale des Impôts et du Trésor Public.

3.1.2.2. *Implantation de bâtiments tertiaires : Cession du terrain d'assiette*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 198,13 ares
- ✓ prix de cession : 5.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Installation, en tranches successives, de 5 bâtiments tertiaires (10.000 m² de bureaux)

3.1.3. Zone d'activités « ATRIUM »

3.1.3.1. Acquisitions foncières

Deux acquisitions de terrain ont été réalisées en 2009.

Elles présentent les caractéristiques suivantes :

- surface du terrain : 16,17 ares
prix de cession : 700,00 € H.T. l'are hors indemnité d'évictions aux différents exploitants agricoles
- surface du terrain : 57,43 ares
prix de cession : 700,00 € H.T. l'are hors indemnité d'évictions aux différents exploitants agricoles

3.1.4. Pépinière – Hôtel d'entreprises tertiaires à MUTZIG

3.1.4.1. Conclusion d'une convention de participation financière

Une Convention de participation financière à l'animation de la Pépinière-Hôtel d'entreprises à MUTZIG a été conclue entre le Pays Bruche-Mossig-Piémont et la Communauté de Communes.

La participation financière de la Communauté de Communes, au titre de l'année 2009, s'élève à **15.000,00 €**.

3.1.5. Village de Loisirs à DORLISHEIM

3.1.5.1. Implantation d'un Village de Loisirs : Permis de construire pour la partie « Loisirs »

L'emprise totale de l'opération a pu être assurée. Le projet se décompose en une partie orientée « Loisirs » et une partie « Commerciale ».



A. La partie « Loisirs »

est destinée à compléter l'offre culturelle et de loisirs sur notre territoire :

- un complexe cinématographique (9 salles),
- un bowling (24 pistes),
- deux restaurants,
- un restaurant Quick,
- un Centre de Fitness,
- un bâtiment « Jeux pour enfants ».

B. La partie « commerciale »

est destinée à accueillir les activités commerciales manquantes sur le territoire ainsi que celles faisant l'objet d'un taux de fuite très important vers Strasbourg et l'Allemagne essentiellement, à savoir :

- vêtements et chaussures pour adultes,
- vêtements et chaussures pour enfants,
- jouets,
- meubles, objets de décoration et aménagement de la maison,
- animalerie.

Pour la partie « Loisirs », le permis de construire a été délivré le 24 juin 2009.

En avril 2009, un recensement et repérage de terriers de grands hamsters, sur l'emprise foncière totale du projet, a été réalisé par EGIS AMENAGEMENT. Aucune présence de l'espèce n'a été décelée à cette occasion.

Du 17 au 24 juin 2009, le diagnostic archéologique, sur l'emprise de la partie « Loisirs », a été réalisé par l'I.N.R.A.P.. Le terrain a été libéré de toute contrainte archéologique.

Par courrier du 22 juillet 2009, le Préfet du Bas-Rhin met en demeure le pétitionnaire d'arrêter les travaux, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) ayant établi un rapport indiquant la présence de terriers de grands hamsters et concluant à la destruction de quatre hamsters.

Malgré les investigations menées tant par le pétitionnaire que par la Communauté de Communes, le dossier est toujours bloqué pour ces raisons en décembre 2009.

3.2. TOURISME

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a, comme principales missions, l'accueil, l'information, l'animation, la communication et la promotion touristique de la destination " Région Molsheim-Mutzig ".

L'Office de Tourisme contribue aussi à assurer la coordination des divers partenaires et prestataires.

L'Office de Tourisme est également autorisé à commercialiser des prestations et des produits touristiques issus de sa zone d'intervention.

Les données qui sont présentées dans le rapport, résultent des indicateurs mis en place pour les visiteurs mais sont également issues d'enquêtes menées par l'Office de Tourisme auprès des prestataires

L'activité touristique 2009 est jugée très bonne dans l'ensemble. Elle reste, malgré tout, toujours très saisonnière.

Ainsi, 43 % des visiteurs sont venus en Juillet et Août.

3.2.1. L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

A) Le côté statutaire

Le Conseil d'Administration, composé de 13 membres, s'est réuni trois fois au cours de l'année : les 3 Février, 28 Mai et 14 Décembre.

Les membres du Conseil d'Administration sont issus de 2 collèges :

Collège N° 1 : Membres de droit issus de la Communauté de Communes : 5 élus : Marie-Reine FISCHER, Marie-Claire SCHOLZ, Martin PACOU, Gilbert ROTH et Jean SIMON

Collège N° 2 : Socioprofessionnels, associatifs et personnes physiques: 8 membres : Jean-Jacques SCHAEFFER (restaurateur/chambres d'hôtes), Brigitte GREMMEL (propriétaire de meublé), Nadine BACKERT (viticultrice), Bernard SCHNEIDER (assureur), Auguste SCHMITT (Président de la Société d'Histoire de MUTZIG et environs), Paul KESTLER (Président d'honneur Fondation Bugatti), Moréna CHRISTMANN (Association des commerçants de MOLSHEIM), Jean Baptiste CLEVENOT (Trace verte).

Quant au bureau, il se compose de :

Présidente : Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente en charge du tourisme à la Communauté de Communes, Conseillère Régionale et Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE

Vice-Président : Auguste SCHMITT

Trésorier : Bernard SCHNEIDER

Secrétaire : Moréna CHRISTMANN

B) Les prestations proposées aux adhérents de l'Office de Tourisme

Le nombre d'adhérents et partenaires de l'Office de Tourisme, pour 2009, est de 94, chiffre stable par rapport à 2008. Rappelons que la cotisation annuelle, à l'Office de Tourisme, permet aux adhérents de bénéficier d'un certain nombre de prestations :

- insertion dans le guide découverte et d'accueil
- insertion dans le guide d'hébergement et de la gastronomie pour les hébergements, les restaurants et les viticulteurs
- insertion sur le site Internet
- diffusion de dépliants sur les présentoirs au sein de l'espace accueil et lors de divers salons et opérations promotionnelles

C) Le Personnel de l'Office de Tourisme et ses missions

Il est à préciser que les missions effectuées par le personnel de l'Office de Tourisme ne se limitent pas à l'accueil et à l'information des visiteurs au guichet lors de la saison estivale.

Les 4 salariées auxquelles il faut ajouter les 7 guides assurent des services et des prestations au profit des clientèles touristiques mais aussi au profit de la population locale et des prestataires :

- > Services aux clientèles touristiques : l'Office de Tourisme leur facilite le séjour et l'accès aux prestations touristiques (hébergement, restauration, loisirs...),
- > Services à la population locale : Informations pratiques, billetterie pour spectacles ou concerts, promotion des événements locaux...

- > Services aux prestataires touristiques : Vitrine de l'ensemble de ses prestataires, l'Office de Tourisme facilite l'accès des clients à ces prestations (via des réservations d'hébergements ou la vente de billets notamment) tout en assurant la promotion de l'ensemble de l'offre touristique de son territoire au sein de son espace Accueil ou sur ses supports de communication.

Le personnel de l'Office de Tourisme est donc plus que jamais le conseiller de sa destination, maîtrisant l'offre de son territoire et capable de proposer divers services et prestations touristiques.

La connaissance de l'offre touristique de la Communauté de Communes est ainsi primordiale, les visites des différents prestataires étant effectuées régulièrement par le personnel permanent.

En parallèle, le personnel a participé à diverses formations proposées par le RésOT ou l'Agefos.

D) La participation active au sein de différents réseaux

En 2009, le RésOT a organisé diverses réunions et journées techniques auxquelles directeurs et personnels des Offices de Tourisme ont participé. L'Office de Tourisme de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été présent à de nombreuses reprises.

L'Office de Tourisme a participé et assisté à une trentaine d'autres réunions et rencontres organisées par le Comité Régional du Tourisme, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, le Pays du Sapin de Noël et divers autres organismes (Offices de tourisme...).

La présence de l'Office de Tourisme au sein de ces différentes réunions est bénéfique car elle permet :

- de mutualiser des moyens humains, techniques et financiers notamment à l'occasion des salons et opérations de promotion,
- de développer les échanges de compétences et d'expérience.

3.2.2. l'Accueil et l'Information du Public

A) La fréquentation de l'Office de Tourisme

17.661 personnes (dont 82 % de touristes) ont franchi les portes de l'Office de Tourisme qui voit ainsi sa fréquentation augmenter de 10,55 % par rapport à 2008.

Cependant, il faut nuancer ces données car 2009 a été marqué par le Centenaire de la Marque Bugatti. En effet, ces festivités ont amené près de 1.000 visiteurs à venir à l'Office de Tourisme durant le week-end du 11 au 13 Septembre 2009.

76 % de la clientèle renseignée à l'Office de Tourisme sont de nationalité étrangère.

Dans le tableau, ci-dessous, sont mises en avant les nationalités les plus représentées :

France	24 %
Allemagne	11.65 %
Pays-Bas	5.50 %
Espagne	4.14 %
Belgique	3.07 %

En ce qui concerne la clientèle française, nos enquêtes ont permis d'établir les statistiques suivantes:

- ☞ **16.96 %** de la région Ile de France
- ☞ 12.46 % de Lorraine
- ☞ 8.93 % de la région Rhône-Alpes.

Quant au profil des visiteurs français :

25-34 ans	2.13 %	35-49 ans	7.23 %
50-64 ans	20.43 %	65 ans et +	8.93 %

et leur profession

- **36 %** de la clientèle sont des retraités,
- 22.13 % des cadres ou professions libérales,
- 17.87 % sont des employés.

En ce qui concerne la clientèle allemande, les visiteurs sont à :

- ✗ **28 %** du Bade Wurtemberg,
- ✗ 13 % du Nordrhein Westfalen,
- ✗ 11 % de Bayern.

Le nombre de demandes d'informations touristiques, traitées par le Service Accueil, est de 5.814 soit une évolution de 11.68 % par rapport à 2008.

Au chiffre susvisé, s'ajoutent 3.126 demandes émanant des locaux (billetterie, plans de ville...).

Il est à constater que l'ensemble de ces demandes est en augmentation de 5.61 % par rapport à 2008.

Quant aux demandes de renseignement par courrier et fax, elles diminuent depuis trois ans tandis que l'on observe une courbe ascendante des demandes de renseignement par mail. Celles-ci ont progressé de 29 % de 2008 à 2009.

B) Les hébergements

En 2009, le nombre de nuitées (tout type d'hébergement confondu), sur notre territoire, a dépassé les 33.000 nuits (55 % de clientèle française et 45 % de clientèle étrangère).

Concernant l'hébergement dans la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, notre offre est malheureusement insuffisante et pas toujours qualifiée.

L'offre hôtelière se retrouve plus facilement dans les villes alors que le territoire rural proposera plus facilement les chambres d'hôtes et les meublés.

Hôtellerie de plein air - 2 campings à MOLSHEIM et GRESSWILLER :

Sur les deux sites du territoire, seul celui de MOLSHEIM propose de la location de mobilhome (4 structures). Le camping reste souvent le premier mode d'hébergement des clientèles étrangères (néerlandais et pays scandinaves) à savoir 58.42 % des clients.

Le nombre de nuitées dans l'hôtellerie de plein-air représente en 2009, 18 % du total des nuitées.

Hébergement collectif :

Plus qu'un seul sur notre secteur, à savoir, la Maison d'accueil des sportifs à MUTZIG avec ses 32 lits.

Le nombre de nuitées représente en 2009, 1 % du total des nuitées.

Chambres d'hôtes, en plein essor :

Deux nouveaux propriétaires de chambres ont adhéré à l'Office de Tourisme en 2009 (Chanut de MUTZIG et Briseul de DUPPIGHEIM). Sur l'ensemble de l'année, la vente de nuitées attire essentiellement la clientèle française.

Le nombre de nuitées représente en 2009, 2 % du total des nuitées.

Meublés et Gîtes :

Il y a 41 meublés et gîtes CC et hors CC adhérents à l'Office de Tourisme dont 25 ont intégré la centrale de réservation, soit 61 %. Les taux d'occupation et de réservation via notre centrale sont stables en 2009. Mais les touristes se montrent de plus en plus exigeants et n'hésitent plus à négocier les prix. De plus, la tendance du court-séjour s'est encore confirmée cette année. Les meublés labellisés représentent 54 % des logements avec une moyenne de 59 % en catégorie 2* ou 2 épis.

Ce type d'hébergement représente en 2009, 5 % du total des nuitées.

Hôtels :

Notre territoire a enregistré ces dernières années une baisse du nombre d'établissement (moins 2) et de ce fait de capacité d'accueil. La catégorie 2 étoiles reste majoritaire. 50 % des établissements ont une capacité d'accueil égale ou supérieure à 40 chambres et 50 % moins de 30 chambres.

Le nombre de nuitées dans l'hôtellerie représente en 2009, 74 % du total des nuitées.

3.2.3. La Participation à la Démarche Qualité

La Démarche Qualité, c'est un engagement de l'Office de Tourisme pour une qualité d'accueil et d'information.

Engagé depuis 2 ans dans la Démarche Qualité initiée par le RésOT Alsace, l'Office de Tourisme a poursuivi ses actions destinées à améliorer la qualité de ses services d'accueil et d'information.

Grâce aux outils et indicateurs mis en place, la satisfaction de nos visiteurs sur l'accueil et l'information de l'Office de Tourisme est reconnue.

En 2009, l'Office de Tourisme a également mis en place un observatoire interne des activités touristiques de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.

Cet observatoire vise un objectif principal : améliorer la connaissance de l'activité touristique de notre territoire afin d'orienter les actions de développement et de promotion touristiques de l'Office de Tourisme.

Toutes ces actions font que l'Office de Tourisme est prêt pour solliciter l'obtention de la marque Qualité Tourisme pour l'automne 2010. Celle-ci sera une véritable reconnaissance des actions engagées par notre organisme et de la motivation du personnel à toujours bien accueillir et informer les visiteurs.

3.2.4. La Promotion et la Communication

Au cours de l'exercice 2009, l'Office de Tourisme a poursuivi ses actions de promotion et de communication sur différents marchés.

A) La promotion sur les marchés français et étrangers

L'Office de Tourisme, dans un souci de développer la fréquentation touristique sur son territoire, a participé à 5 opérations promotionnelles :

- Salon du tourisme de BRUXELLES : 5 au 9 Février → Grand Public
- Salon du tourisme d'AMSTERDAM : 28 Février au 1^{er} Mars → Grand Public
- Ferienmesse à FREIBURG : 20 au 22 Mars → Grand Public
- Salon Oenotourisme (SILOT) à LYON : 15 au 17 Mai → Grand Public
- Opération à SEYNE-SUR-MER : 10 au 15 Novembre → Grand Public

Les salons de BRUXELLES et FREIBURG se sont faits en partenariat avec l'Office de Tourisme de WANGENBOURG.

Quant à l'opération à SEYNE-SUR-MER, celle-ci s'est faite en partenariat avec les Offices de Tourisme de SCHIRMECK, ROSHEIM et OBERNAI.

B) Les éditions d'accueil et de promotion

Divers outils de communication dont l'objectif est de véhiculer une image dynamique de la destination permettent à l'Office de Tourisme de faire connaître son territoire et d'en assurer la promotion.

Ces brochures permettent au visiteur de préparer son séjour et de bien visiter la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.

Les éditions réalisées durant l'année 2009 :

- calendrier des animations : 1 édition printemps-été-automne et 1 édition hiver,
- calendrier des festivités dans le cadre du Centenaire de la Marque Bugatti,
- sets de table et kakémonos dans le cadre du Centenaire de la Marque Bugatti,
- dépliant Tourisme nature et cyclo en néerlandais conçu spécialement pour le Salon d'Amsterdam,
- guide des hébergements et de la gastronomie,
- guide Découverte,
- la Région de MOLSHEIM-MUTZIG : un patrimoine culturel à découvrir,
- dépliant Spécial Oenotourisme.

C) Les accueils de journalistes

Dans le cadre du Centenaire de la Marque Bugatti, l'Office de Tourisme a été régulièrement sollicité par divers médias à la recherche d'informations sur cette thématique. Outre l'envoi de nombreux dossiers de presse réalisés par notre organisme, les principaux accueils ont été les suivants :

- Accueil de 7 journalistes belges (presse écrite) 25 et 26 Mai
- Accueil de 5 journalistes anglais (presse écrite) 6 Juillet
- Accueil de 2 journalistes canadiennes (presse écrite) 12 Juillet.

D) Un éductour destiné à nos prestataires

Un éductour a été proposé par l'Office de Tourisme à l'ensemble de ses prestataires le Jeudi 25 Juin. Un circuit commenté en bus aura permis aux uns et aux autres de découvrir ou redécouvrir l'ensemble du patrimoine de notre territoire. Ainsi, ont été présentés et commentés la Chartreuse de MOLSHEIM, le Fort de MUTZIG, le Temple Protestant de DORLSHEIM et bien d'autres sites situés le long du circuit.

L'église du Dompeter à AVOLSHEIM et l'Abbatiale Saint-Cyriaque à ALTORF ont fait l'objet d'une halte, la visite de la miellerie faisant partie de cette sortie.

Le groupe, composé de 28 personnes, a également pu découvrir, sous la houlette d'Auguste SCHMITT, l'exposition temporaire au Musée de MUTZIG. Le périple s'est achevé par la visite de l'exposition photographique consacrée à Bugatti à la Metzsig à MOLSHEIM.

E) Le site internet

Le site internet constitue un important support de promotion et de communication. En 2009, 78.123 internautes s'y sont connectés. Le nombre de visites sur le site a augmenté de 16,20 % avec de juillet à décembre plus de 7.000 connexions par mois dont une pointe en septembre de 8.418 connexions certainement due au Centenaire de la Marque Bugatti.

Une refonte globale (graphisme et contenu) et la mise en place d'un espace permettant le paiement en ligne de diverses prestations touristiques (visites guidées, hébergements, forfaits...) seront les évolutions qui seront portées en 2010.

3.2.5. Les Animations

Depuis de nombreuses années, l'Office de Tourisme propose aux touristes mais aussi aux habitants de notre territoire, diverses animations gratuites qui se veulent variées et attractives.

A) Les visites estivales

Notre organisme propose des visites guidées de différents sites les mardis, mercredis et jeudis en juillet et en août. En 2009, une nouvelle visite guidée ludique a été programmée cette année : la Miellerie DURNER à DINSHEIM-SUR-BRUCHE.

SITES	NOMBRE DE VISITEURS
Miellerie DINSHEIM-SUR-BRUCHE	172
Nocturne ville/Chartreuse de MOLSHEIM	129
Sentier des Casemates à SOULTZ-LES-BAINS	98
Sentier viticole MOLSHEIM	64
Abbatiale d'ALTORF	34
Eglise des Jésuites de MOLSHEIM	13
TOTAL	510

La miellerie est l'activité qui a attiré le plus de visiteurs : 172 au total. En deuxième position, la visite nocturne de la Ville de MOLSHEIM, proposée les jeudis à 21h00, a séduit 132 personnes.

B) Le rallye de l'été : Spécial Bugatti

Le 12 juillet 2009 a marqué le coup d'envoi du deuxième rallye touristique.

Avec le centième anniversaire de la marque Bugatti, le thème de l'année était tout trouvé. Marie-Reine FISCHER, Présidente de l'Office de Tourisme et Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM ont accueilli les participants autour d'un petit déjeuner musical offert par l'O.T.. Près de 500 personnes se sont ensuite lancées à l'aide d'un G.P.S. et d'un carnet de route à travers les rues de MOLSHEIM et DORLISHEIM avec l'objectif de gagner un tour en Bugatti Veyron.

50 % des participants venaient de la Communauté de Communes, 41 % du reste de l'Alsace et 9 % d'autres pays ou départements.

Puis, tous les jours du 13 Juillet au 20 Septembre, pour partir sur les traces de Bugatti, l'Office de Tourisme tenait à la disposition du public des GPS et des carnets de route en français, allemand ou anglais. Le circuit pouvait se faire seul ou en groupe, à pied ou à vélo. Il fallait trouver des réponses aux énigmes. Ce jeu était ouvert à tous et permettait de découvrir tant le patrimoine historique que le patrimoine Bugatti.

C) Le Jeu des enfants

Les enfants ont pu découvrir, durant les mois de juillet et août, par le jeu, les 14 localités de la Communauté de Communes. De petites questions simples d'observation, des charades, des dessins leur permettaient de trouver le mot magique. Un cadeau surprise leur était remis à l'Office de Tourisme. 346 bulletins ont été collectés ; 27 % des participants venaient d'un autre département.

3.2.6. La Commercialisation

Le bilan de l'activité de commercialisation de prestations pour la clientèle de groupes et d'individuels s'annonce satisfaisant.

A) Visites guidées groupes

42 guidages groupes ont été assurés par les guides vacataires de l'Office de Tourisme, soit une hausse de 16 % par rapport à 2008. 44 % de ces visites concernaient exclusivement la Chartreuse et ses musées.

B) La vente de produits divers et de la billetterie

Le bilan de la vente de différents produits (cartes, topoguides, articles souvenirs...) disposés au sein de notre espace Accueil est en augmentation comparativement aux années précédentes. Cela s'explique par la hausse des ventes d'articles souvenirs Bugatti en raison, cette année, du centenaire de la marque. L'Office de Tourisme a bénéficié d'un chiffre d'affaires de 51.985,25 € pour un bénéfice net de 13.296,69 €.

L'activité de billetterie est, elle aussi, supérieure à l'année 2008. Ce sont 3.444 billets qui ont été vendus par l'Office générant une commission de 3.020,58 € contre 2.745,40 € en 2008.

C) Mise en place de forfaits touristiques

La Région MOLLSHEIM-MUTZIG dispose de beaucoup de potentialités pour répondre aux aspirations des touristes d'aujourd'hui et des familles en particulier à la recherche d'authenticité, de naturel, d'une plus grande proximité avec le terroir, des habitants, des coutumes, des productions agricoles, viticoles, artisanales.

Pour répondre à ces attentes, l'Office de Tourisme s'est fixé, comme objectif, de développer des produits touristiques pour individuels dans un premier temps et pour groupes dans un second temps.

Sur les 4 forfaits destinés aux individuels, trois d'entre eux mettent l'accent sur deux types de tourisme : l'Oenotourisme et l'Ecotourisme ou Tourisme vert.

Les thématiques des forfaits se présentent comme suit :

- MOLLSHEIM et sa Région : Balade entre vignoble et canal (en vélo).
Ce produit, tourné vers le respect des milieux naturels, permet d'allier terroir et nature.
- MOLLSHEIM : Escapade gastronomique : mariage des mets et des vins.
Permet aussi bien d'apprécier les spécialités du terroir que la cuisine gastronomique.
- MOLLSHEIM : Découvrez le charme d'une ancienne cité médiévale.
Ce forfait propose de découvrir la ville à l'aide d'un GPS et grâce à un carnet de route mêlant explications, questions et énigmes. Egalement visite de cave et dégustation.
- MUTZIG : Une histoire de fortification.
Histoire de la ville autour du tourisme de mémoire incluant le Fort et le musée.

Ces 4 forfaits 3 jours/2 nuits sont valables de Mai à Septembre car il faut tenir compte des ouvertures et fermetures de certains sites à visiter.

Ils sont proposés à la commercialisation par l'Office de Tourisme et via le C.R.T.. Ils ont également été proposés sur les divers salons où l'O.T. a participé (salon des vacances Nature à AMSTERDAM, au Salon de l'Oenotourisme à LYON et mais aussi au Salon de BRUXELLES. Ils seront repropoés aux divers salons et opérations en 2010 car les retombées ne sont pas toujours immédiates. Par ailleurs, la mise en place d'un système de réservation et paiement en ligne s'avère primordiale et indispensable pour développer la vente de produits touristiques et le e-marketing.

3.2.7. Conclusion

Les faits marquants pour 2009 sont :

- Hausse de la clientèle française
- Accroissement des réservations de dernière minute
- Augmentation des courts séjours
- Augmentation du flux des visiteurs suite à l'organisation d'un grand événementiel.

3.3. DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS

3.3.1. Liaisons cyclables

3.3.1.1. Définition du schéma de liaisons cyclables intercommunales

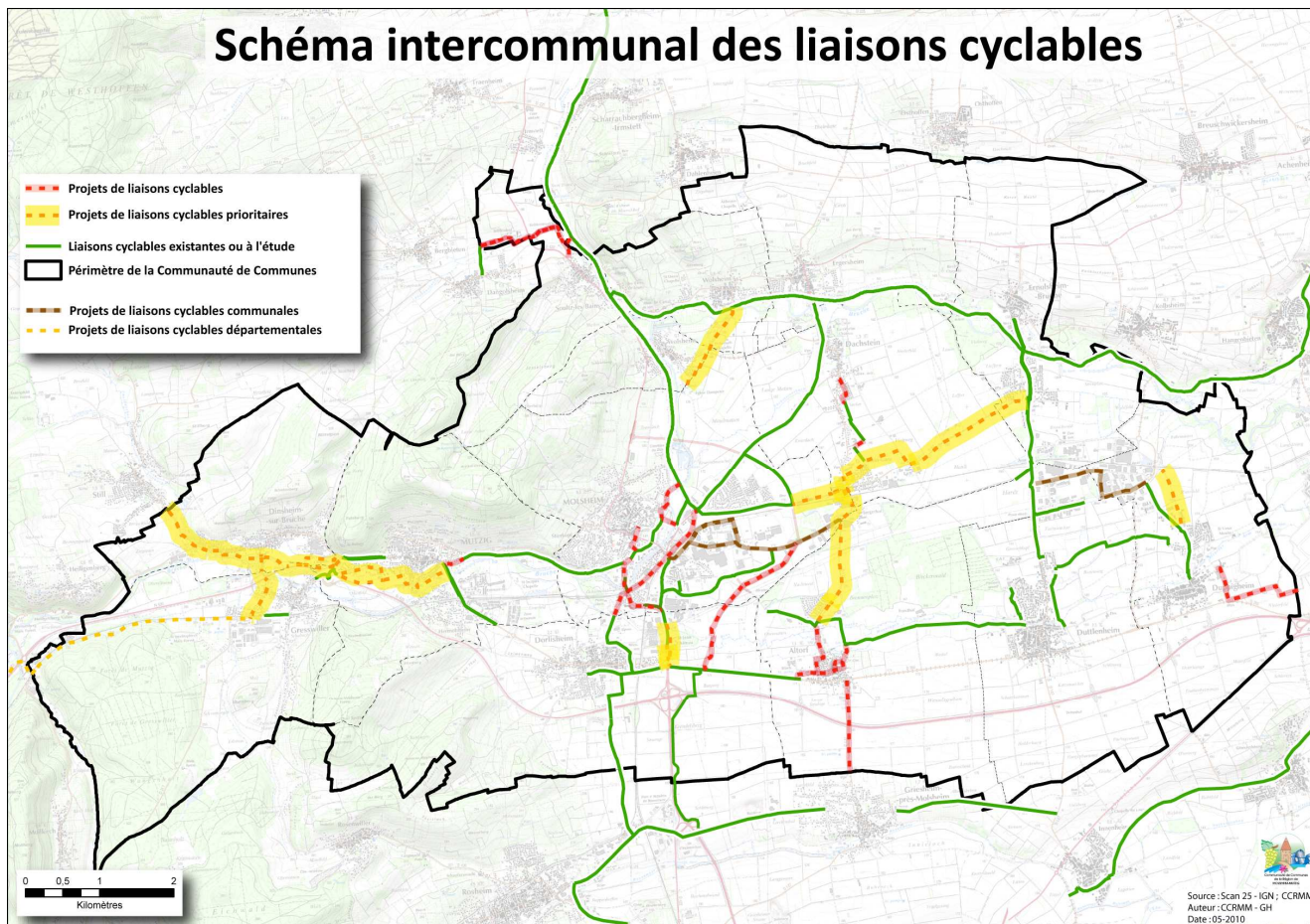
Le nouveau schéma intercommunal de liaisons cyclables a été arrêté, par délibération, le 7 octobre 2009.

Certaines opérations prioritaires ont été définies et seront lancées prioritairement.

Il s'agit de :

- DUPPIGHEIM-Centre / DUPPIGHEIM-Gare
- ALTORF / DACHSTEIN-Gare
- MOLSHEIM / DACHSTEIN-Gare / ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
- MOLSHEIM-DORLISHEIM / Village de Loisirs
- MUTZIG / DINSHEIM-SUR-BRUCHE / STILL
- GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE
- WOLXHEIM / AVOLSHEIM / Eglise du Dompeter (via la nouvelle école primaire).

Schéma intercommunal des liaisons cyclables



3.3.1.2. Etude de Jalonnement

Afin de mieux orienter les cyclistes et de sécuriser les itinéraires cyclables de notre territoire, la Communauté de Communes réalise un schéma de jalonnement cyclable. L'étude nécessaire à la mise en œuvre de ce document a été confiée au Bureau d'Etudes Roland RIBI & Associés de STRASBOURG.

Dans ce cadre, il s'agit pour mener à bien ce projet :

- d'effectuer une reconnaissance du réseau cyclable communautaire
- rechercher des itinéraires dans la traversée des Communes
- analyser et identifier les pôles à jalonner
- élaborer un plan de jalonnement dont : la conception des panneaux (caractéristique et contenu), la création d'un inventaire numéroté des panneaux, un rendu cartographique, l'estimation du coût de la mise en place
- suggérer des mesures complémentaires : identifier les discontinuités d'aménagement et proposer des mesures à mettre en œuvre.

3.3.1.3. Liaison cyclable MOLSHEIM-DORLISHEIM / ALTORF / DUTTLENHEIM / DUPPIGHEIM, 2^{ème} tranche : Acquisitions foncières

Par délibération du 7 octobre 2009, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir, auprès de la Société MESSIER-BUGATTI, les terrains tombant dans l'emprise foncière du projet de réalisation de la 2^{ème} tranche de la liaison cyclable MOLSHEIM-DORLISHEIM/ALTORF/DUTTLENHEIM/DUPPIGHEIM.

La surface acquise est de 9,25 ares au prix de 75,00 € /are, soit une transaction foncière totale s'élevant à 693,75 €.

3.3.2. Piscines

La Communauté de Communes assure la gestion des piscines couvertes de MUTZIG, de DUPPIGHEIM et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM.



Piscine de MUTZIG



Piscine de DUPPIGHEIM

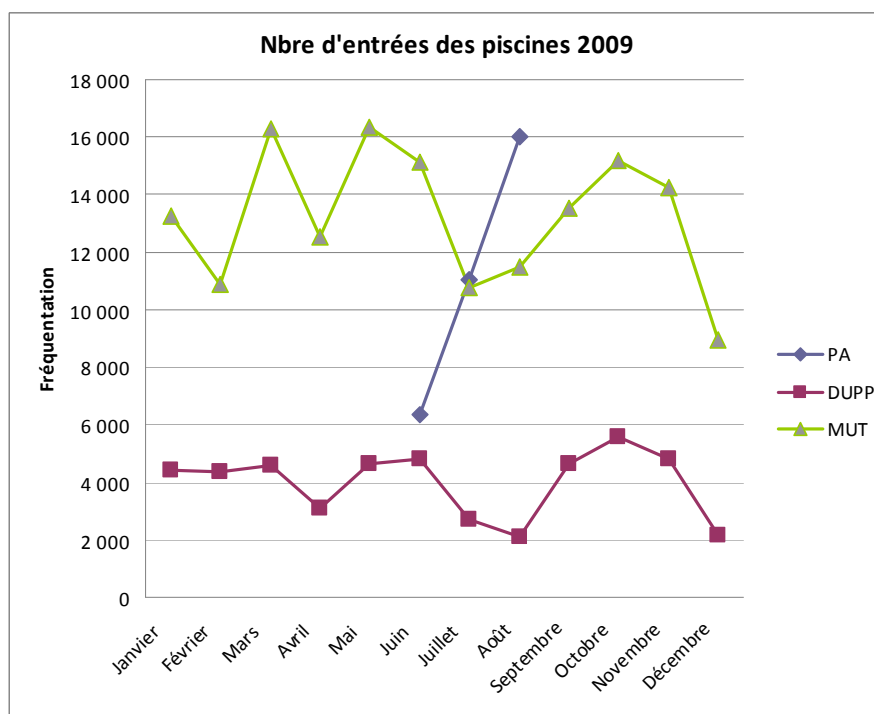


Piscine de plein-air de MOLSHEIM

3.3.2.1. Bilan de la fréquentation 2009

Le bilan de la fréquentation de ces établissements de baignade se présente comme suit :

2009	Piscine de Plein Air de MOLSHEIM	Piscine de DUPPIGHEIM	Piscine de MUTZIG	
Janvier		4 426	13 241	
Février		4 335	10 895	
Mars		4 580	16 263	
Avril		3 068	12 558	
Mai		4 645	16 354	
Juin	6 346	4 794	15 109	
Juillet	11 025	2 724	10 758	
Août	16 018	2 106	11 503	
Septembre		4 643	13 549	
Octobre		5 567	15 182	
Novembre		4 786	14 240	
Décembre		2 146	8 967	
Total :	33 389	47 820	158 619	239 828



	PISCINES			TOTAL 2009	TOTAL 2008 pour mémoire	△ 2008/2009
	DUPPIGHEIM	MUTZIG	MOLSHEIM			
Associations	12 581	49 466	-	62 085	54 868	+ 13,00
Ecoles	17 808	34 773	-	52 581	49 985	+ 5,00
Public	17 431	74 380	33 389	125 200	115 725	+ 8,00
TOTAL	47 820	158 619	33 389	239 828	220 578	+ 9,20

3.3.2.2. Faits marquants 2009

⇒ Installation d'un système de désazonation à la piscine de MUTZIG

Pour améliorer significativement la qualité de l'eau et de l'atmosphère de la piscine intercommunale à MUTZIG, la Communauté de Communes a installé un système de désazonation, courant septembre 2009, pour un montant total de 80.000,00 € H.T.

Ce procédé consiste à injecter de l'ozone en dépression dans l'eau de la piscine, ce qui détruit instantanément les matières organiques présentes, les bactéries, mais aussi les germes et les virus.

Après désazonation, une adjonction de chlore à dose infime est ensuite réalisée dans des concentrations conformes à la réglementation en vigueur.

Les avantages de ce procédé sont nombreux :

- une atmosphère plus saine, plus d'odeur de chlore, moins d'irritations des yeux pour les baigneurs,
- la préservation du bâtiment (les sous-produits du chlore attaquant plus vite les matériaux ferreux),
- une importante réduction des coûts de fonctionnement par des économies d'eau et d'énergie,

- une diminution considérable de la concentration de chlore dans l'eau,
- une diminution des besoins en apport d'air neuf dans le hall des bassins.

⇒ **Mise en peinture de la piscine de MUTZIG et installation d'une nouvelle enseigne lumineuse**



3.4. LOGEMENT

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire ratifié par arrêté préfectoral du 21 Décembre 2006, la compétence « Logement » a été précisée.

L'action de la Communauté de Communes dans ce domaine consiste désormais à :

- **Développer l'offre de logements locatifs aidés :**

- ✓ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social
- ✓ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration
- ✓ de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles, appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

Ces opérations visent à répondre aux objectifs d'intérêt général permettant de répondre prioritairement à la problématique des décohabitations familiales.

En 1999, un premier immeuble, sis 30 rue d'Ernolsheim, a été acquis à DACHSTEIN. Il a ensuite été mis à disposition de la S.E.M.L. « Le Foyer de la Basse-Bruche » qui a procédé à sa réhabilitation pour assurer, in fine, la gestion pérenne des logements.

Le bâtiment abrite, désormais, 8 logements qui sont occupés depuis 2003.



En 2004, la Communauté de Communes a acquis, dans ce contexte, un immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (13 logements créés) et un autre à DUTTLENHEIM. Ces biens ont été mis à disposition, par bail emphytéotique, de la S.E.M.L. « Le Foyer de la Basse-Bruche ».



Immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (13 logements)



Immeuble à DUTTLENHEIM (8 logements)

En 2007, la Communauté de Communes a acquis un immeuble situé à DINSHEIM-SUR-BRUCHE sis 144 rue du Général de Gaulle (anciennement La Poste), pour un montant de 210.000,00 €. Trois logements y ont été aménagés.



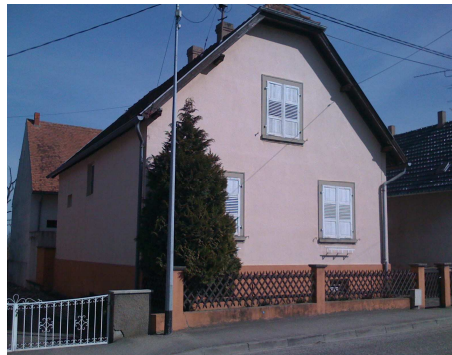
En 2008, la Communauté de Communes a acquis un nouvel immeuble sis 21 rue du Général de Gaulle à GRESSWILLER, pour une valeur vénale estimée à 171.000,00 €.

Le permis a été déposé en 2009 et les travaux de création de 3 logements devraient démarrer au printemps 2010.



En 2009, la Communauté de Communes a acquis :

- un immeuble à DUPPIGHEIM sis 25 rue de la Chapelle, pour un montant de 205.000,00 €. Le permis a été déposé et les travaux de création de 4 logements devraient démarrer au printemps 2010.



- un immeuble à MOLSHEIM, situé 3 Place du Marché, pour un pour un montant de 150.000,00 €.



3.5. EAU ET ASSAINISSEMENT

3.5.1. Commune d'ALTORF

Alimentation en eau potable – Rue de la Chapelle

Le marché de travaux de renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable de la rue de la Chapelle à ALTORF a été notifié en octobre 2007 à l'entreprise MULLER T.H.A. à KRAUTERGERSHEIM, pour un montant de 74.930,00 € H.T..

Les travaux, démarrés en novembre 2008, ont été réceptionnés en avril 2009.

3.5.2. Commune d'AVOLSHEIM

3.5.2.1. Alimentation en eau potable – Amélioration de la qualité de l'eau au réservoir de WOLXHEIM en traverse d'AVOLSHEIM – 2^{ème} phase – Mise en place d'une conduite 200 Ø mm

Le Conseil de Communauté a adopté, le 2 juillet 2008, la consistance technique du projet d'amélioration de la capacité de transit de l'eau potable d'AVOLSHEIM vers WOLXHEIM ainsi que la qualité de l'eau au réservoir de WOLXHEIM, par la mise en place d'une conduite Ø 200 mm, en traverse d'AVOLSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié à la société Lucien SPEYSER à ESCHAU, en septembre 2008, pour un montant de 309.204,00 € H.T..

Les travaux, démarrés en janvier 2009, ont été réceptionnés en novembre 2009.

3.5.2.2. Alimentation en eau potable – Renforcement de la distribution entre la Quai de la Bruche et la rue St Materne

Le Conseil de Communauté a adopté, en mars 2009, la consistance technique du projet de renforcement de la desserte en eau potable entre le Quai de la Bruche et la rue St Materne à AVOLSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié, en août 2009, à l'entreprise MULLER T.H.A. à KRAUTERGERSHEIM, pour un montant de 69.369,00 € H.T..

Les travaux, démarrés en avril 2009, ont été réceptionnés en mai 2009.

3.5.2.3. Raccordement du Groupe Scolaire et de l'Accueil Périscolaire aux réseaux d'eau et d'assainissement

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2007, la consistance technique des projets de raccordement en eau et en assainissement du nouveau groupe scolaire à AVOLSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié, en mars 2008, à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant de 49.039,20 € H.T..

Les travaux ont démarré, en janvier 2009, pour une durée d'un mois.

3.5.2.4. Assainissement pluvial de l'Impasse de la Roselière

Le Conseil de Communauté a adopté, en juin 2009, la consistance technique du projet d'assainissement pluvial de la Roselière à AVOLSHEIM.

Les travaux n'ont pas démarré en 2009.

3.5.3. Commune d'AVOLSHEIM et Ville de MOLSHEIM

Réhabilitation du réseau d'assainissement – A) Chemisage entre le Quai de la Bruche et la rue St Materne à AVOLSHEIM – B) Chemisage rue de Saverne entre le rue des Romains et le Kurzgewandweg à MOLSHEIM

Le Conseil de Communauté a adopté, en mars 2009, la consistance technique du projet de réhabilitation par chemisage continu entre le Quai de la Bruche et la rue St Materne à AVOLSHEIM et rue de Saverne à MOLSHEIM.

Le marché de travaux en résultant a été notifié, en août 2009, au groupement d'entreprises AXEO/ TELEREP EST, pour un montant de 232.752,00 € H.T..

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.4. Commune de DACHSTEIN

A) Assainissement Général – B) Alimentation en eau potable – Rue du Couvent

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2008, la consistance technique du projet de mise en place d'une conduite de délestage du réseau d'assainissement général et de reprise de la conduite de distribution d'eau potable, à réaliser dans la rue du Couvent à DACHSTEIN.

Le marché en résultant a été notifié à la Société EUROVIA à MOLSHEIM, en février 2009, pour un montant de 102.125,70 € H.T..

Les travaux ont démarré en mars 2009.

En outre, par délibération en date du 24 juin 2009, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au marché de travaux qui se justifie par le fait que lors des travaux de terrassement, un mur de propriété d'une longueur de 70 m, constitué de moellons en grès, a légèrement été déstabilisé au droit de la fouille. La poursuite des travaux n'était, dès lors, plus possible d'une part pour des raisons de sécurité du personnel évoluant dans la tranchée et, d'autre part, pour des raisons technico-financières liées à la réfection de l'ouvrage.

Cet avenant se traduit par des prestations supplémentaires consistant ainsi à renforcer le réseau d'assainissement vers l'autre extrémité de la rue du Couvent en Ø 800 mm, en direction de la rue Principale. Le remplacement de la conduite d'eau potable est également prévu parallèlement à la conduite d'assainissement.

Le montant total des prestations complémentaires s'est élevé à 49.742,85 € H.T., soit 59.492,45 € T.T.C..Le montant du marché a donc été porté à 151.868,55 € H.T..

Les travaux ont été réceptionnés en décembre 2009.

3.5.5. Commune d'ERGERSHEIM

3.5.5.1. Assainissement Général – Desserte en système séparatif rue des Tuileries

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2008, la consistance technique du projet de desserte en réseau séparatif de la rue des Tuileries à ERGERSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié, en février 2009, à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant de 94.320,00 € H.T..

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010

3.5.5.2. A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable – Extension des réseaux Impasse du puits

Le Conseil de Communauté a adopté, en octobre 2008, la consistance technique du projet d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement dans l'Impasse du Puits à ERGERSHEIM.

Le marché de travaux en résultant a été notifié, en novembre 2008, à l'entreprise EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant de 22.488,40 € H.T..

Les travaux, démarrés fin 2008, ont été réceptionnés en janvier 2009.

3.5.6. Commune de GRESSWILLER

3.5.6.1. Alimentation en Eau Potable – Raccordement du lieudit « Heiligenberg-Gare » - Avenant N°1

Par délibération du 9 mars 2008, le Comité-Directeur du Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs a, notamment, adopté la consistance technique des

travaux d'alimentation en eau potable du Lieudit « Heiligenberg-Gare » à GRESSWILLER.

Le marché en résultant a été notifié en juin 2008 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGERSHEIM, pour un montant de 154.260,00 € H.T.. Les travaux ont démarré en juin 2009.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 16 décembre 2009, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux portant sur les modifications suivantes :

- Travaux en plus-value : 34.075,00 € H.T.

- ↗ débroussaillage, abattage d'arbres, terrassement sous l'ouvrage SNCF, pose de conduite,
 - ↗ réfection en enrobés,
 - ↗ démolition de l'ancienne plate-forme centrale béton.
- Travaux en moins-value : 25.000,00 € H.T.
 - ↗ installation pour fonçage horizontal,
 - ↗ forage horizontal (25 ml).

Le montant du marché a ainsi été porté à 163.335,00 € H.T..

Les travaux devraient être achevés au courant de l'année 2010.

3.5.6.2. Alimentation en Eau Potable – Dérivation et renforcement du réseau rue de Dinsheim

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2009, la consistance technique du projet de dérivation et de renforcement du réseau d'eau de la rue de Dinsheim à GRESSWILLER.

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.7. Communes de GRESSWILLER et DINSHEIM-SUR-BRUCHE

Etude diagnostic des réseaux d'eau

Le Conseil de Communauté a décidé, en décembre 2008, de prescrire une étude diagnostic de l'état du réseau de distribution d'eau potable, en ce qui concerne la corrosion, l'encrassement ainsi que les dégradations physico-chimiques et bactériologiques de l'eau sur les communes de DINSHEIM-SUR-BRUCHE et GRESSWILLER.

Le marché en résultant a été notifié à la société SETHA à BOBIGNY (93), en janvier 2009, pour un montant de 23.925,00 € H.T..

L'étude démarrée en février 2009, s'est achevée en avril 2009.

3.5.8. Ville de MOLSHEIM

3.5.8.1. A) Assainissement Général - B) Alimentation en Eau Potable - Renforcement rue des Vergers, rue des Alouettes et rue du Faisan

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2007 la consistance technique du projet de renforcement des réseaux d'assainissement et d'eau des rues des Vergers, des Alouettes et du Faisan à MOLSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié, en mai 2008, à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant de 307.465,00 € H.T..

Les travaux ont ainsi démarré en août 2008.

En outre, par délibération en date du 24 juin 2009, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer l'Avenant n°1 au marché de travaux, se justifiant par des prestations complémentaires liées aux reprises de branchements particuliers.

Le montant de l'Avenant n°1 s'est élevé à 22.225,20 € H.T..

Le montant du marché a été porté à 329.690,20 € H.T..
Ces travaux ont été réceptionnés en septembre 2009.

3.5.8.2. Lot 1 – A) Assainissement Général rue du Général Streicher et rue des Remparts, 1^{ère} phase – B) Alimentation en Eau Potable rue du Général Streicher

Le Conseil de Communauté a, notamment, adopté en avril 2008 la consistance technique des projets relatifs à l'assainissement général de la rue du Général Streicher et de la rue des Remparts et à l'alimentation en eau potable de la rue du Général Streicher à MOLSHEIM.

Le marché en résultant, comprenant la rue du Général Streicher en eau et en assainissement ainsi que le secteur aval de la rue des Remparts (1^{ère} phase), a été notifié à l'entreprise EUROVIA AFC à MOLSHEIM, en février 2009, pour un montant de 79.991,00 € H.T..

Les travaux, démarrés en mai 2009, ont été réceptionnés en août 2009.

La 2^{ème} phase des travaux d'assainissement général ainsi que les travaux d'alimentation en eau potable de la rue des Remparts pourront être lancés lorsque la ville donnera son accord.

3.5.8.3. Lot 2 – Réhabilitation ponctuelle du réseau d'assainissement rue des Remparts, 1^{ère} phase

Le Conseil de Communauté a, notamment, adopté en avril 2008, la consistance technique du projet relatif à la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue des Remparts à MOLSHEIM.

Le marché en résultant, comprenant le secteur aval de la rue des Remparts (1^{ère} phase), a été notifié à l'entreprise TELEREP EST SNC à WOIPPY (57) en février 2009, pour un montant de 24.215,00 € H.T..

Les travaux démarrés en avril 2009, ont été réceptionnés en septembre 2009.

3.5.8.4. Rue d'Altorf et rue des Perdrix

Lot 1) A) Restructuration et élimination des eaux claires parasites par chemisage continu

Lot 2) B) Assainissement Général – C) Alimentation en eau Potable

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2009, la consistance technique du projet de réhabilitation et de renforcement du réseau d'assainissement ainsi que le remplacement des réseaux d'eau de la rue d'Altorf et de la rue des Perdrix à MOLSHEIM.

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.8.5. Assainissement Général - Route Industrielle de la Hardt et rue du Gibier.

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2008, la consistance technique du projet de renouvellement et de réhabilitation du réseau

d'assainissement de la Route Industrielle de la Hardt et de la rue du Gibier à MOLSHEIM.

Le marché de travaux de réhabilitation en résultant a été notifié, en décembre 2008, à la société AXEO à BRUMATH, pour un montant de 466.085,00 € H.T.

Les travaux de réhabilitation, démarrés en avril 2009, ont été réceptionnés en décembre 2009.

Le marché de travaux d'assainissement général doit, quant à lui, intervenir au courant de l'année 2010.

3.5.8.6. Alimentation en Eau Potable – Renouvellement de la distribution Route Industrielle de la Hardt et rue du Gibier

Le Conseil de Communauté a adopté, en mars 2009, la consistance technique du projet de renouvellement de la conduite d'eau potable de la Route Industrielle de la Hardt et de la rue du Gibier à MOLSHEIM.

Le marché de travaux en résultant a été notifié, en mai 2009, à l'entreprise EUROVIA AFC à MOLSHEIM, pour un montant de 342.717,50 € H.T.

Les travaux, démarrés en juillet 2009, ont été réceptionnés en décembre 2009.

3.5.8.7. Alimentation en Eau Potable – Raccordement extension « WELDOM » A) Déviation du réseau près du rond-point et bouclage rue des Fauvettes - B) Antenne de branchement et desserte incendie axe Nord-Ouest

Le Conseil de Communauté a adopté, en juin 2009, la consistance technique du projet de déviation du réseau d'eau près du rond-point et de bouclage rue des Fauvettes, d'une part, et de mise en place d'une antenne, d'autre part, à réaliser dans la Ville de MOLSHEIM.

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.8.8. Alimentation en Eau Potable – Carrefour rue de Saverne/rue des Romains – Renforcement de la conduite existante par une conduite Ø 150 mm

Le Conseil de Communauté a adopté, en octobre 2009, la consistance technique du projet renforcement de la conduite existante au carrefour rue de Saverne/rue des Romains à MOLSHEIM, par une conduite de Ø 150 mm.

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.8.9. Alimentation en Eau Potable – Bouclage de la RD 30 avec la rue du Climont

Le Conseil de Communauté a adopté, en octobre 2007, la consistance technique des travaux de bouclage du réseau d'eau le long de la RD 30 avec la rue du Climont.

Le marché en résultant a été notifié en décembre 2007 à l'entreprise Lucien SPEYSER à ESCHAU, pour un montant de 26.979,00 € H.T.

Les travaux, démarrés en octobre 2008, ont été réceptionnés en février 2009.

3.5.9. Ville de MUTZIG

3.5.9.1. Rue de Strasbourg

- A) **Réhabilitation ponctuelle et chemisage continu de réseau d'assainissement**
- B) **Assainissement Général**
- C) **Alimentation en Eau Potable**

Le Conseil de Communauté a, par délibération en date du 1^{er} octobre 2008, adopté la consistance technique du projet de réhabilitation ponctuelle et de chemisage continu du réseau d'assainissement de la rue de Strasbourg à MUTZIG, ainsi que la mise en place en assainissement général d'une amorce de la rue de Strasbourg vers la rue de Rosheim et le remplacement du réseau d'eau potable.

Le marché concernant la partie A) a été notifié à l'entreprise AXEO à BRUMATH, en novembre 2008, pour un montant de 55.851,00 €H.T..
Les travaux ont démarré en février 2009.

En outre, par délibération en date du 24 juin 2009, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au marché de travaux de la partie A) se justifiant par des défauts structurels apparus en cours de chantier sur la conduite en béton armé Ø 500 mm située sous la voie ferrée et servant de fourreau à la conduite d'eau potable. Le montant de ces prestations complémentaires s'est élevé à 10.510,00 € H.T..

Le montant du marché a été porté à 66.361,00 € H.T..

Les travaux de la partie A) ont été réceptionnés en décembre 2009.

Le marché concernant les parties B) et C) a été notifié à l'entreprise Lucien SPEYSER et Cie à ESCHAU, en novembre 2008, pour un montant de 171.899,00 € H.T..

Les travaux démarrés en janvier 2009 ont été réceptionnés en novembre 2009.

3.5.9.2. Alimentation en Eau Potable – Renforcement du réseau rue Chassepot

Le Conseil de Communauté a, par délibération en date du 31 mars 2009, adopté la consistance technique du projet de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la rue Chassepot à MUTZIG.

Le marché en résultant a été notifié, en août 2009, à l'entreprise S.A.S. DENNI LEGOLL de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM pour un montant de 110.128,00 € H.T..

Les travaux, démarrés en novembre 2009, devraient être achevés au courant de l'année 2010.

3.5.9.3. Alimentation en Eau Potable – Liaison rue de Strasbourg au rond-point de la zone commerciale « ATRIUM »

Le Conseil de Communauté a, notamment, adopté en juin 2009, la consistance technique du projet de remplacement de la conduite d'eau existante par une conduite de Ø 200 mm, depuis l'extrémité de la rue de Strasbourg jusqu'au rond-point de la zone commerciale « ATRIUM » à MUTZIG.

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.9.4. Assainissement Général – Démolition de l'ancienne chambre de comptage de la Brasserie

Le Conseil de Communauté a adopté, en octobre 2009, la consistance technique du projet de démolition de l'ancienne chambre de comptage de la Brasserie.

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.9.5. Alimentation en Eau Potable – Renforcement de la conduite existante par une conduite Ø 150 mm « Cité des Artisans »

Le Conseil de Communauté a notamment adopté, en octobre 2009, la consistance technique du projet de renforcement et de prolongation de la conduite d'eau dans la « Cité des Artisans » à MUTZIG.

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.10. Commune de SOULTZ-LES-BAINS

3.5.10.1. Assainissement - Réhabilitation du réseau d'assainissement – Elimination des eaux claires par chemisage continu – A) Rue de Molsheim – B) Rue de Saverne

Le Conseil de Communauté a adopté, en octobre 2008, la consistance technique du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement consistant en l'élimination des eaux claires par chemisage continu dans la rue de Molsheim et dans la rue de Saverne à SOULTZ-LES-BAINS.

Le marché a été notifié à la société ITREC à BISCHHEIM, en novembre 2008, pour un montant de 106.501,50 € H.T., soit 127.375,79 € T.T.C..

Les travaux démarrés en février 2009 ont été réceptionnés en décembre 2009.

3.5.10.2. Alimentation en Eau Potable – Raccordement intercommunal – Participation pour mise en place de réducteurs de pression

Le Conseil de Communauté a, par délibération en date du 31 mars 2009, décidé de verser une participation financière pour la mise en place d'un réducteur de pression nécessité par les travaux de raccordement d'alimentation en eau potable de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS au réseau de la Communauté de Communes, selon les conditions suivantes :

- montant maximum de la participation : 100,00 €*,
- présentation des factures détaillées correspondantes nécessaires, réalisation des travaux avant le 30 Novembre 2009.

** lorsque le montant de la prestation est inférieur à 100,00 € T.T.C., la participation de la Communauté de Communes se limite au montant T.T.C. des travaux*

3.5.10.3. A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable – Rue de la Mossig

Le Conseil de Communauté a notamment adopté, en juin 2007, la consistance technique du projet d'assainissement de la rue de la Mossig à SOULTZ-LES-BAINS.

Le marché de travaux en résultant a été notifié, en octobre 2007, à l'entreprise MULLER T.H.A. à KRAUTERGERSHEIM, pour un montant de 156.704,10 € H.T.

Parallèlement, le marché de travaux relatif au remplacement de la conduite d'eau potable a été notifié, en février 2009, également à la société MULLER T.H.A., pour un montant de 27.350,00 € H.T..

Le chantier a ainsi démarré en mars 2009 et a été réceptionné en juin 2009.

3.5.10.4. Alimentation en Eau Potable – Raccordement Intercommunal

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2008, la consistance technique du projet de raccordement de la commune de SOULTZ-LES-BAINS au réseau d'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes.

Le marché de travaux en résultant a été notifié, en juin 2009, à la société EUROVIA à MOLSHEIM pour un montant de 74.959,00 € H.T..

Les travaux ont démarré en juin 2009 et devraient être terminés au courant de l'année 2010.

3.5.10.5. A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable – Extension rue du Holzberg

Le Conseil de Communauté a adopté, en octobre 2009, la consistance technique des travaux d'extension des réseaux eau et assainissement dans la rue du Holzberg à SOULTZ-LES-BAINS.

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.11. Commune de WOLXHEIM

3.5.11.1. Assainissement pluvial – Desserte le long de la R.D. 45 – B) Alimentation en Eau Potable – Déplacement de la conduite le long de la R.D. 45 et amorce vers SOULTZ-LES-BAINS : Avenant N°1

Par délibération du 27 Juin 2007, le Conseil de Communauté a notamment adopté la consistance technique du projet de collecte et de traitement des eaux pluviales du secteur « Le Canal » à WOLXHEIM et de déplacement de la conduite

d'alimentation en eau potable le long de la R.D. 45, intégrant une amorce vers SOULTZ-LES-BAINS.

Le marché en résultant a été notifié, en octobre 2007, à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant de 253.826,50 € H.T..

Les travaux ont démarré en juin 2009.

Le Conseil de Communauté, a, en outre, par délibération en date du 16 décembre 2009, autorisé Monsieur le Président à signer un avenant N°1 au marché portant sur les modifications suivantes : le projet initial prévoyait notamment la pose d'une conduite de décharge des eaux pluviales à travers le site du Sulzbad. L'autorisation de passage n'ayant pas été confirmée par le propriétaire, il n'a pas été possible de poser les 98 mètres de conduites Ø 1000 mm en béton-armé à travers ce terrain.

Le montant de cet avenant N°1 s'est élevé à 123.424 ,62 € H.T..

Le montant du marché a été porté à 130.401,88 € H.T..

Les travaux devraient être achevés au courant de l'année 2010.

3.5.11.2. Alimentation en Eau Potable – Renforcement de la desserte depuis le réservoir de WOLXHEIM

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2009, la consistance technique du projet de renforcement de la desserte en eau potable de la commune de WOLXHEIM.

Les travaux devraient démarrer au courant de l'année 2010.

3.5.12. Stations d'épuration de la Communauté de Communes

3.5.12.1. Assainissement – Convention pour le suivi des rejets industriels

Le Conseil de Communauté a, par délibération du 31 mars 2009, retenu l'offre du laboratoire I.R.H. Ingénieur Conseil, au prix de 11.250,00 € H.T./ par an, pour le suivi des rejets des industriels raccordés aux stations d'épuration de la Communauté de Communes, pour les années 2009 à 2011, et entérine la convention idoine.

3.5.12.2. Station d'épuration de MOLSHEIM - Mise à niveau de la filière de traitement des boues

Par délibération du 29 Septembre 2004, le Conseil de Communauté a, notamment, adopté la consistance technique du projet de mise à niveau de la filière de traitement des boues de la station d'épuration de MOLSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié, en août 2007, à la société MSE à NANCY, pour un montant de 2.149.780,00 € H.T..

Le Conseil de Communauté a, par délibération en date du 31 mars 2009, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au marché de travaux portant sur les prestations supplémentaires suivantes, apparues en cours de chantier :

- réalisation de travaux liés au dépotage des sables de curage sur la nouvelle fosse à sables de la station d'épuration : aménagement d'une voirie complémentaire (175 m²) et pose d'éléments de métallerie permettant un déchargement latéral dans la fosse, pour un montant de 20.729,00 € H.T.,
- mise en place d'un broyeur-dilacérateur sur la conduite de transfert des boues épaissies vers le conditionnement, permettant de broyer les filasses présentes dans les boues, pour un montant de 11.702,00 € H.T..

Le montant total de ces prestations complémentaires s'est élevé à 32.431,00 € H.T..

Le montant du marché a été porté à 2.182.211,00 € H.T..

Le Conseil de Communauté, a, en outre, par délibération du 7 octobre 2009, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N°2 au marché de travaux portant sur les prestations supplémentaires suivantes :

- travaux d'habillage du mur apparent de l'ancienne chaufferie (travaux de maçonnerie en aggro creux et de pose de bacs acier prélaqués) suite à la démolition de l'ancien bâtiment de déshydratation : 5.031,00 € H.T.,
- réalisation d'une nouvelle conduite d'injection de chlorure ferrique pour la filière eau : 7.870,00 € H.T.,
- modification du réseau d'extraction des boues du bassin d'aération vers la déshydratation suite à une configuration différente du réseau sur site par rapport aux plans du dossier de consultation des entreprises : 4.736,00 € H.T.,
- remplacement du variateur de fréquence défectueux de la pompe d'alimentation du filtre-pressé existante conservée pour la nouvelle filière de traitement des boues : 4.020,00 € H.T.,
- travaux de raccordement de l'alimentation électrique générale de la nouvelle filière boues sans coupure du réseau HTA pour éviter la mise à l'arrêt de la station et remplacement du disjoncteur principal existant pour mise en conformité électrique : 5.969,00 € H.T.,
- travaux de nettoyage et remise en état du site suite à inondation par les anciens ouvrages (digesteur) lors des travaux de démolition de l'ancien bâtiment de déshydratation : 3.598,00 € H.T.,
- pose de fourreaux complémentaires (fourreaux électriques et téléphone) vers le local d'exploitation pour basculement de la supervision de la file Eau non intégrée au marché : 1.142,00 € H.T.,
- déplacement d'un regard dans le cadre des travaux de réfection de la voirie : 820,00 € H.T.

Le montant de ces prestations complémentaires s'est élevé à 33.186,00 € H.T..

Le montant du marché a ainsi été porté à 2.215.397,00 € H.T. et les travaux devraient être achevés au courant de l'année 2010.

3.5.12.3. Convention Spéciale de Déversement avec la « Charcuterie Alsacienne de MOLSHEIM ILLER S.A. » à ALTORF

Par délibération en date du 7 octobre 2009, le Conseil de Communauté a entériné la Convention Spéciale de Déversement fixant les modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de la « Charcuterie Alsacienne de Molsheim ILLER S.A. » à ALTORF à la station d'épuration d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.

3.6. AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

3.6.1. Commune de MUTZIG : Réalisation d'une passe à poissons – Approbation du projet

La consistance technique du projet de réalisation d'une passe à poissons à MUTZIG a été adoptée par délibération en date du 24 juin 2009.

La dépense prévisionnelle totale à engager pour ces travaux a été évaluée à **300.000,00 € H.T.**

3.6.2. Surveillance et entretien des digues : Convention avec les propriétaires privés

Une convention de surveillance et d'entretien des digues a été entérinée, par délibération en date du 24 juin 2009, entre la Communauté de Communes et les propriétaires privés de digues de protection contre les crues.

Les propriétaires privés auront la possibilité :

- soit, de céder l'emprise foncière idoine sur la base de la valeur vénale du bien estimée par le Service des Domaines,
- soit, de conclure une Convention portant sur la surveillance et l'entretien des ouvrages en question.

Les propriétaires qui ne souhaitent pas adhérer à ce dispositif devront assumer eux-mêmes les obligations qui leur incombent en matière d'entretien et de surveillance.

3.6.3. Mise en instruction d'un dossier de protection des zones habitées d'ALTORF/DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM contre les crues de la Bruche

La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG est compétente, depuis sa création par arrêté préfectoral du 31 Décembre 1997, pour l'étude et l'exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.

La protection des personnes et des biens s'inscrit, dans ce contexte, dans les actions prioritaires menées à ce titre.

Une des problématiques majeures consiste à tenir compte de l'impact à l'échelle du bassin versant des cours d'eau, notamment pour ne pas aggraver la situation en aval des aménagements à réaliser.

Le projet de protection des Communes d'ALTORF, DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM, instruit dès 2002, s'inscrit dans cette optique.

Le bras d'Altorf est un cours d'eau issu d'une diffluence de la Bruche sur le ban communal de MOLSHEIM au niveau du lieu-dit « Ochsenweid ». Il traverse successivement la Commune de DORLSHEIM sous le nom de « Schiffbach », d'ALTORF, de DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM.

Les crues impressionnantes de Février 1990 et de Décembre 1991 ainsi que le changement brutal de régime hydraulique lors des événements pluvieux sur le bassin versant de la Bruche ont incité la Communauté de Communes à réaliser une étude hydraulique pour protéger les habitations de la Commune d'ALTORF en Novembre 2002.

En Décembre 2002 et Décembre 2003, les Communes de DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM ont rejoint la Communauté de Communes et afin de mettre en place une cohérence d'aménagement, l'étude hydraulique s'est étendue jusqu'à la limite aval de la Commune de DUPPIGHEIM.

Le bureau d'études INGEROP a réalisé une modélisation du bras d'Altorf pour une crue centennale. Les résultats nous ont permis de proposer un certain nombre d'aménagements permettant de mettre en sécurité les zones habitées des 3 Communes.

Les principaux aménagements proposés sont la réalisation d'un ensemble de digue de faibles hauteurs, la modification de quelques ouvrages hydrauliques et l'aménagement d'une aire de stockage provisoire d'eau de crue sur le secteur du BIRKENWALD pouvant accueillir jusqu'à 400 000 m³ d'eau.

Un volet « travaux d'intérêt écologique » viendra accompagner les travaux hydrauliques avec l'appui d'une étude sur la restauration des milieux écologiques et de la réhabilitation de l'équilibre hydro morphologique du cours d'eau.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces aménagements, un dossier Loi sur l'eau, une Déclaration d'Utilité Publique ainsi qu'un dossier d'Intérêt Général ont été envoyés à l'instruction auprès des services de la préfecture du Bas-Rhin.

3.6.4. Conclusion d'un marché à bon de commande pour l'entretien de cours d'eau avec le Groupement Main Verte / ADAPEI

La Communauté de Communes a décidé de confier les travaux d'entretien de ses cours d'eau à des entreprises ayant une expérience dans ce type de travaux et, d'autre part, à des associations à but de réinsertion professionnelle telles que « La Main Verte » et « l'ADAPEI », accompagnées d'un encadrement diplômé (agent polyvalent d'entretien des cours d'eau).

A cet effet, un marché à bon de commande avec le Groupement Main Verte/ADAPEI a été passé en 2009.

3.6.5. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau

En 2009, la Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection et des berges des cours d'eau pour un montant total de : **105.893,47 € T.T.C..**

3.7. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication de la Communauté de Communes, tant internes qu'externes, sont très importantes.

3.7.1. La communication interne

3.7.1.1. Diffusion des comptes-rendus

Les réunions des Commissions Permanentes du Conseil de Communauté (C.P.C-C), du Bureau et des Commissions Réunies, font systématiquement l'objet de comptes-rendus.

Ces comptes-rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil de Communauté,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres, pour les Communes ayant accepté le principe.

3.7.1.2. Réunion des élus de la Communauté de Communes

Le Bureau s'est engagé à présenter tous les 2 ans les actions menées par la Communauté de Communes à l'ensemble des élus de ses Communes membres.



Une réunion d'information réunissant l'ensemble des élus des Communes membres s'est ainsi tenue le **17 juin 2009** à 20H00 au Centre Sportif de GRESSWILLER/DINSHEIM-SUR-BRUCHE.



3.7.2. La communication externe

3.7.2.1. Le bulletin d'information

Chacun des bulletins d'information « L'Avenir Ensemble » présente une compétence ou une action particulière de la Communauté de Communes.



En 2009 :

- Le bulletin N° 11, paru en Septembre 2009, a été consacré à la présentation des zones d'activités de la Communauté de Communes.
- Le cahier détachable, consacré au Tourisme, a été dédié à l'Epopée Bugatti : Cent ans d'Histoire...

3.7.2.2. Le site internet

Le site internet de la Communauté de Communes www.cc-molsheim-mutzig.fr, a été mis en service en Juin 2003.

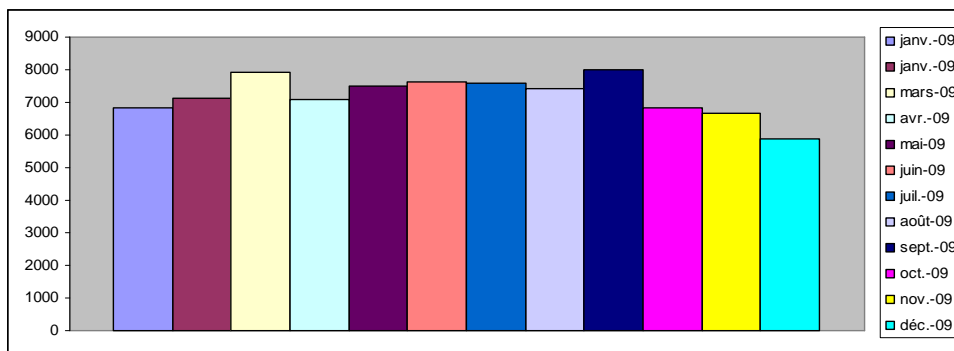
Des réflexions sur une refonte des sites de la Communauté de Communes, de l'Office de Tourisme et des mini-sites des Communes, ont été menées au courant de l'année 2009.

Le lancement de l'opération (rédaction d'un cahier des charges) et le choix du prestataire devraient se faire début 2010, pour aboutir à la fin de l'année à la mise en place de nouveaux sites plus fonctionnels et plus modernes.

EVOLUTION DU NOMBRE DES ENTREES

2004	2005	2006	2007	2008	2009
16.642	30.193	46.183	61.015	78.888	86.579

Le nombre mensuel de visiteurs différents en 2009 s'établit comme suit :



3.7.2.3. Le Vélo-Tour

Dans le cadre de sa politique en matière de réalisation de liaisons cyclables, la Communauté de Communes organise chaque année un Vélo-Tour à destination de ses concitoyens.

Avec près de **1.700 participants**, l'édition 2009 du Vélo-Tour, qui a eu lieu le 27 septembre 2009, a remporté un succès inégalé.

Les cinq parcours proposés aux départs de MUTZIG, DUTTLENHEIM, AVOLSHEIM et DORLSHEIM ont été plébiscités par les cyclistes.

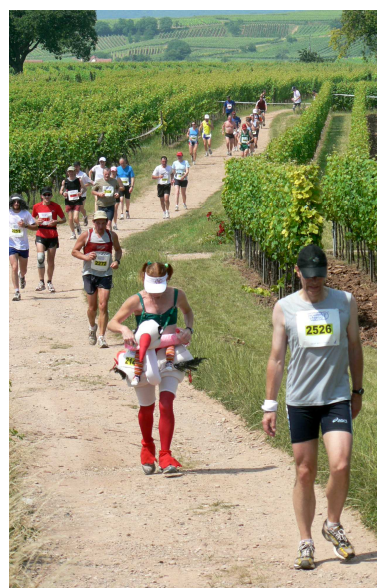
Pour la première fois, une grande tombola gratuite a été organisée ayant pour lots un vélo électrique pour les adultes et un VTT pour les enfants.

En 2009, le budget total consacré à cette manifestation s'est élevé à **15.882,66 € T.T.C.**

3.7.2.4. Le Marathon du Vignoble d'Alsace



Le Marathon du Vignoble d'Alsace constitue une manifestation sportive de grande envergure pour notre territoire.



En 2009, la fréquentation, aux différentes courses proposées, a été la suivante :

PARTICIPATION 2009

Total Coureurs	Marathon	Marathon Duo	Semi-Marathon	10 Km	Courses Enfants
2471	376	100	700	720	575



La présence de Laurent JALABERT, qui au prix d'un finish royal a décroché la 4^{ème} place, a été un élément marquant de cette 5^{ème} édition du Marathon du Vignoble d'Alsace.

Depuis 2009, la Communauté de Communes est devenue un partenaire majeur du Marathon du Vignoble.

En effet, elle :

- Met à disposition de « l'association MVA » un agent ayant pour missions la coordination entre les différentes Communes traversées (animations, référents sécurité, bénévoles...) ainsi que la gestion et le suivi des inscriptions,
- offre une entrée gratuite à la piscine de plein-air à chaque marathonien,
- entrepouse le matériel MVA au sous-sol du bâtiment.

3.7.2.5. Le partenariat « fanion » avec le RACING-CLUB de STRASBOURG



La Communauté de Communes a reconduit, en 2009, et pour la seconde année consécutive, son « partenariat fanion » avec le Racing-Club de STRASBOURG.

Cette opération consiste, à l'occasion d'un match, de mettre à l'honneur de jeunes footballeurs membres de clubs de la Communauté de Communes.

Ramasseurs de balles, accompagnement des joueurs main dans la main à l'entrée sur le terrain, challenge entre deux équipes de jeunes à la mi-temps du match ont été autant de possibilités offertes aux jeunes foteux locaux à l'occasion du match **RCS – CLERMONT** du 6 mars 2009.



3.8. DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

3.8.1. Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un nouveau **service de proximité gratuit** mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, depuis le **1^{er} septembre 2009**.

Son objectif est de valoriser l'accueil à domicile des enfants chez les assistantes maternelles et de jouer l'intermédiaire entre parents et assistantes maternelles. Ses missions principales sont **d'informer, de soutenir et de professionnaliser**.

Partant du constat que les assistantes maternelles contribuent pour une part importante à l'accueil des jeunes enfants sur notre territoire et que leur nombre reste insuffisant pour répondre aux besoins d'accueil, les élus des 14 Communes de la Communauté de Communes ont décidé de créer ce service destiné à améliorer l'accueil des jeunes enfants.

Le Relais va ainsi offrir aux parents-employeurs, aux enfants et aux assistantes maternelles un lieu d'écoute, d'informations et d'échanges dont la priorité est avant tout : **le bien-être de l'enfant**.

3.8.1.1. Intérêt du R.AM. pour les usagers

- **Parents et futurs parents, peuvent y trouver :**
 - un accompagnement pour trouver une assistante maternelle ou s'informer sur les autres modes de garde,
 - des informations sur les droits et les devoirs de l'employeur et les démarches administratives à entreprendre (déclaration d'embauche, contrat de travail, fiche de paie, tarifs, aides de la CAF...),
 - un lieu d'écoute, d'échange et d'information sur le développement et l'éveil du jeune enfant,
 - un lieu de médiation en cas de difficultés.
- **Pour les enfants :**
 - un lieu de socialisation (de rencontre avec d'autres enfants et d'autres assistantes maternelles),
 - un lieu de découverte autour d'activités d'éveil, de sorties...,
 - un lieu d'accompagnement vers l'autonomie.
- **Pour les Assistantes maternelles :**
 - un lieu de rencontre avec d'autres assistantes maternelles et d'autres professionnels de la Petite Enfance,
 - un lieu d'écoute, d'échange et d'information sur le développement et l'éveil du jeune enfant,
 - un soutien dans votre démarche professionnelle,
 - un lieu de médiation dans vos relations avec les familles,
 - une information actualisée sur le statut professionnel, les droits et les devoirs du salarié (statut, agrément, formation, conditions d'agrément...).

- **Pour les personnes souhaitant devenir assistantes maternelles agréées :**
 - un lieu d'information sur les démarches relatives à l'obtention de l'agrément,
 - un lieu d'information sur la profession.

3.8.1.2 Son fonctionnement

La structure est gérée et animée par deux éducatrices, **Mmes Sandrine TONDEUR-ARNOUX** et **Valérie GILLMANN**.

En contact régulier avec les usagers des 14 Communes, leurs principales missions sont les suivantes :

- organiser un lieu d'informations et d'accès au droit en assurant des permanences téléphoniques et des accueils du public,
- mettre en adéquation l'offre et la demande en matière d'accueil,
- animer un lieu d'échange et d'écoute afin de rompre le sentiment d'isolement des assistantes maternelles,
- organiser des rencontres à thèmes entre professionnels ou entre parents et assistantes maternelles,
- organiser des animations collectives périodiques pour les enfants, âgés de 3 mois à 3 ans, confiés à des assistantes maternelles,
- mettre en œuvre un partenariat avec les divers autres acteurs de la Petite Enfance (crèches, halte-garderies, PMI, CAF,...).

Le Relais va mener des actions diversifiées dans les domaines de l'information ou de l'animation à destination des assistantes maternelles et des enfants ou encore à destination des parents-employeurs.

3.8.1.3. Les actions menées en 2009

En 2009, le Relais a essentiellement mené des actions dans le domaine de l'information à destination des assistantes maternelles et à destination des parents-employeurs :

- rencontre avec les assistantes maternelles pour présenter les missions du RAM en octobre 2009,
- définition d'une Charte d'Accueil avec les assistantes maternelles volontaires, afin d'anticiper l'organisation des animations collectives, le 1^{er} décembre 2009,
- spectacles et goûters de Noël les 8, 10, 15 et 17 décembre 2009,
- contes de Noël les 4 et 18 décembre 2009 à la médiathèque de MOLSHEIM,

Dès janvier 2010, des animations collectives vont débiter pour les assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles gardent à raison d'une fois par semaine (mardi ou jeudi), de 9h à 11h, selon les secteurs, à la Communauté de Communes à MOLSHEIM, dans le local associatif de la Mairie de DUPPIGHEIM ou encore au premier étage du Centre Socioculturel d'ERGERSHEIM.

De plus, en 2010, des ateliers d'expression corporelle et des interventions musicales seront au programme du Relais, ainsi que des activités ponctuelles telles que : Fête de l'Épiphanie, Carnaval, Pâques.

3.9. DIVERS

3.9.1. Inauguration d'une stèle en hommage à M. Roger NIGGEL



Le 7 novembre 2009, la Communauté de Communes a décidé de rendre hommage à M. Roger NIGGEL, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes – Maire de MUTZIG, décédé le 5 novembre 2008. Une stèle en grès, à son effigie, a ainsi été érigée devant le Tennis-Club de MOLSHEIM-MUTZIG et un chêne, symboliquement planté, non loin de là.

Le verre de l'Amitié, offert à la piscine de MUTZIG, a ensuite clôturé la cérémonie et a rassemblé famille, amis et nombreux élus du territoire, en souvenir d'un homme chaleureux, acteur engagé de la vie de notre intercommunalité

3.10. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

3.10.1. Le Département du Bas-Rhin

Le Département du Bas-Rhin constitue le partenaire financier principal de la Communauté de Communes.

C'est ainsi qu'en 2009, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **1.326.325,55 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**

3.10.2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes et plus particulièrement pour les travaux d'assainissement.

C'est ainsi qu'en 2009, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **608.294,10 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**

3.10.3. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)

Le S.D.E.A. constitue un partenaire incontournable de la Communauté de Communes pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement.

La Communauté de Communes lui a ainsi confié l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

3.10.4. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes et plus particulièrement pour les travaux de réalisation de passes à poissons. C'est ainsi qu'en 2009, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **13.767,41 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**

3.10.5. La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique

La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes pour la réalisation de passes à poissons. C'est ainsi qu'en 2009, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **7.940,78 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**